

Rapport Financier 2023

Être le bancassureur, mutualiste,
de plein exercice, à dimension humaine, acteur
du développement de son territoire
et du Crédit Mutuel.



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	2
I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE	2
A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	2
B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	3
C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	10
D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE	10
II. ACTIVITE COMMERCIALE	10
A. EPARGNE	10
B. CREDITS.....	12
C. ASSURANCE IARD	13
III. ANALYSE DU BILAN.....	14
A. DERIVES.....	14
B. ACTIF	15
C. PASSIF.....	19
D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	21
E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS.....	23
F. CONTRIBUTION DES FILIALES	23
IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES.....	24
A. CAPITAUX PROPRES	24
B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES.....	24
C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES.....	30
V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	31
VI. BILAN ET PERSPECTIVES.....	31
LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE	33
ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES	39
I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021	39
A. BILAN CONSOLIDE.....	39
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	41
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	43
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	45
II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	46
A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	46
B. REFERENTIEL COMPTABLE	46
C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE.....	46
D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	73
E. AUTRES INFORMATIONS	104
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	108

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Euro-Information	7,611%	7,611%	M.E.E.	Société informatique
FCT Zephyr II	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
HelloAsso	83,625%	83,625%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Assurances	100,0%	100,0%	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	I.G.	Société de portage foncier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
Volney Développement	90,0%	90,0%	I.G.	Société de capital risque
Volney Habitat	100,0%	100,0%	I.G.	Société d'investissement immobilier
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement
Volney Sainte-Anne	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement

Le périmètre de consolidation a subi les évolutions suivantes :

- le pourcentage de contrôle et d'intérêt de l'entité HELLOASSO est passée de 83,8425% à l'ouverture de l'exercice à 83,6251% à sa clôture suite à une décision d'attribution gratuite d'actions (AGA) à des salariés de la société ;
- les titres émis par le FCT ZEPHYR I étant arrivés à échéance le 29/07/2022, le véhicule s'est éteint à la même date et est donc sorti du périmètre de consolidation au 31/12/2022 (pas d'ajustements sur l'exercice 2023).

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2023 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

↳ **Forward Looking National (« FLN »), Overlays nationaux et Forward Looking Régional (« FLR »)**

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CM MABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le Groupe a mis en place des provisions sectorielles. Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1er janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CM MABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables.

A ce titre, le Groupe applique les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ainsi que les paramètres nationaux de détermination de la correction de valeur pour pertes intégrant l'ajustement « Forward Looking National» (« FLN »).

Ces règles nationales ont fait l'objet des évolutions suivantes en 2023 :

✓ **Définition de la frontière entre Stage 1 et Stage 2**

L'augmentation significative du risque de crédit (« SICR » pour « Significant Increase in Credit Risk »), si elle est avérée, déclenche le transfert du Stage 1 vers le Stage 2. Pour la mesure de ce « SICR », on s'appuie sur la comparaison de la Probabilité de défaut à l'octroi et à la date d'arrêté (Corporate de masse et Retail).

La définition de la frontière Stage 1 / Stage 2 repose désormais sur les deux règles suivantes :

- Le seuil de risque faible, en deçà duquel aucun transfert en Stage 2 n'est possible, est passé d'une valeur de probabilité de défaut de 1% à 0,30% ;
- L'adoption d'une frontière à « PD x 3 » a été ajoutée ; une progression supérieure à Min (PD + 400BP ; PD x 3) déclenche donc désormais le passage en Stage 2.

✓ **Composantes forward looking**

• **Modification de la pondération des scénarios**

Pour mémoire, la dimension prospective intégrée dans les paramètres de calcul s'articule autour de trois scénarios :

- **Scénario pessimiste** (majoration des probabilités de défaut de la plus forte variation constatée historiquement, soit pendant la crise financière de 2008-2009) ;
- **Scénario neutre** (projection des dernières probabilités de défaut à partir d'un modèle macro-économique) ;
- **Scénario optimiste** (prolongement de la tendance baissière des probabilités de défaut)

La pondération du scénario pessimiste a été significativement réduite au 31/12/2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Scénario pessimiste	40%	75%	75%	80%	30%
Scénario neutre	50%	24%	24%	19%	60%
Scénario optimiste	10%	1%	1%	1%	10%

• **Intégration de variables macro-économiques prévisionnelles**

L'approche prospective définie ci-dessus a été renforcée par l'intégration de variables macro-économiques projetées :

- Pour le marché des **particuliers**, Taux de chômage et PIB ;
- Pour le marché des **professionnels**, TEC10 et PIB ;
- Pour le marché des **corporate**, Euribor 3 mois et CAC40.

Le Groupe Crédit Mutuel a décidé d'enrichir cette modélisation par un **provisionnement national complémentaire** s'appuyant sur trois « **Overlays** » :

- ✓ Un « **overlay pour risque de modèle** », qui se traduit par l'application d'un **facteur multiplicatif** défini par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au niveau de sa valeur **plancher, soit 1,1** (application de ce facteur multiplicatif à tous les contrats sauf ceux liés à des tiers affectés des algorithmes de cotation « Souverains », « Collectivités », « Banques » et « Financements spécialisés ») ;
- ✓ Un « **overlay PGE Moratoires** », qui se traduit par l'application d'un stress de la cotation des Tiers bénéficiant de mesures COVID en cours (PGE et/ou moratoires actifs)

Matrice de dégradation des cotations PGE / Moratoires :

PGE	A+	A-	B+	B-	C+	C-	D+	D-	E+
PM, SC, OB	B+	B-	C-	D+	D+	D-	E+	E+	
CE, FE, PI			B-	C+	C-	D+	D-		
Grands Comptes (GC, FA, FO, AS)									
EI	A-	B+	C+	C+	C-	D+	D-		
PA									
AG	B+	B-	B-	C-	C-	D+	D-		

Moratoires	A+	A-	B+	B-	C+	C-	D+	D-	E+
PM, SC, OB	A-				C+	C-	D+	D-	E+
CE, FE, PI									
Grands Comptes (GC, FA, FO, AS)									
EI									
PA	A-	B+	B-	C+	C-				
AG									

AG : Agriculteurs

AS : Assurances

CE : Corporate Entreprise

EI : Entrepreneurs Individuels

FA : Financement d'Acquisition Grands Comptes

FE : Financement d'Acquisition Corporate

FO : Foncières

GC : Grands Comptes

OB : Associations

PA : Particuliers

PI : Promotion Immobilière

PM : Personnes Morales

SC : Sociétés Civiles Immobilières

- ✓ Un « **overlay pour risque sectoriel climatique** », qui se traduit par une majoration croissante des Probabilités de défaut sur l'échelle de maturité des encours liés aux secteurs NACE suivants :
 - A01 Culture et production animale, chasse et services annexes
 - F41 Construction de bâtiments
 - F43 Travaux de construction spécialisés
 - L68 Activités immobilières
- ✓ Sur le périmètre du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, ces « overlays » génèrent le complément de provisionnement suivant :

	Risque de modèle	PGE Moratoires	Risque sectoriel climatique	Total
Overlays (K€)	3.290	2.352	2.166	7.808

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « **Forward Looking Régional** » (« **Complément FLR** »).

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - Automobile
 - Bâtiment Travaux Publics
 - Petits commerces et immobilier rattaché
- exposition aux risques du secteur agriculture
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement amène les commentaires suivants :

- **Agriculture**

Après une flambée historique du cours des matières premières en 2022, le secteur agricole a vu le prix des intrants diminuer en 2023. Les prix fléchissent notamment pour l'énergie (-4,2%), et surtout les engrais (- 22,0%) mais ils continuent d'augmenter s'agissant des aliments pour animaux (+2,9%), des produits de protection des cultures (+10,0%) et des semences (+7,8%). Parallèlement, sur les dix premiers mois de 2023, les cours de l'ensemble des produits agricoles, mesurés par l'indice des prix des produits agricoles à la production (Ippap), fléchissent (-3,0%, après +23,1% en 2022). Ils restent toutefois encore nettement au-dessus de ceux de 2021 (+19,4%). Si globalement, la conjoncture agricole a été favorable, le secteur comporte de nombreuses disparités en fonction de l'activité et de la localisation géographique.

Au niveau national comme régional, l'agriculture est un secteur qui connaît peu de défaillances et le taux de croissance des défaillances est faible en 2023 (+7,1% contre +35,8% tout secteur confondu). Ces chiffres relatent la bonne conjoncture relative sur le secteur agricole.

Sur le territoire MABN, à forte dominante rurale, le secteur agricole est le 6ème secteur rencontrant le plus de défaillances avec 35 procédures en 2023.

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ce secteur (codes NACE 01 Culture et production animale) représentent 1,71% des encours contre une moyenne de 2,28% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc moins risqué que la globalité du portefeuille. Cependant, avec un encours de 1 263M€, l'agriculture représente une activité significative à MABN.

- **Automobile**

Le marché automobile français a retrouvé des couleurs en 2023. Le problème crucial du manque de composants électroniques, qui avait fortement pénalisé l'année 2022, a pratiquement disparu. Les chiffres 2023 reflètent en partie un effet de rattrapage de commandes effectuées l'année précédente. Par ailleurs, les constructeurs se sont dépêchés d'immatriculer des voitures électriques avant le durcissement du bonus écologique prévu début 2024. Les nouveaux critères prendront notamment en compte l'empreinte carbone de la fabrication des véhicules. Seuls ceux produits en France et en Europe seront éligibles. Rappelons enfin que cette progression record de 2023 ne permet pas d'atteindre le niveau d'avant-covid en 2019, période pendant laquelle le marché avait atteint 2,2 millions d'immatriculations. Le marché 2023 en base 2019 est en baisse de 19,85%. Sur le marché de l'occasion, le manque de véhicules récents aura été le fait marquant. Les incertitudes macroéconomiques et les injonctions contradictoires ont poussé les particuliers à conserver leurs véhicules plus longtemps et à se tourner vers des véhicules économiquement abordables (donc relativement plus anciens) pour satisfaire leurs besoins de mobilité automobile.

L'année 2024 s'annonce plus morose et incertaine. Les inconnues restent nombreuses avec les tensions géopolitiques et le contexte inflationniste, qui pèsent sur le moral des ménages, sans oublier les incertitudes alimentées par les changements dans les aides publiques à l'électrification (changement de modalités du bonus écologique évoqué infra). Le développement des ventes de modèles électriques et hybrides devrait se poursuivre notamment avec le lancement de modèles grand public attendus (R5 de Renault et eC3 de Citroën) et la mise en place du leasing social à destination des ménages les plus modestes. Le changement structurel est amorcé avec pour horizon la fin des ventes de voitures thermiques neuves à partir de 2035.

Au niveau national et régional, les défaillances d'entreprises sur le secteur du commerce et de la réparation de véhicules progressent moins que la moyenne des secteurs (progression de 26,1% sur le secteur pour une moyenne de 35,8% tout secteur confondu ; avec une progression de 21,1% en région Pays de Loire et 21,3% en région Normandie). L'embellie du secteur se reflète sur l'évolution des défaillances d'entreprises.

Compte tenu d'expositions sur les sous-traitants plus que sur les constructeurs, le CM MABN note que ce secteur est plus risqué que la globalité du portefeuille : les encours douteux et contentieux sur les codes NACE « 29-industrie automobile » et « 45-Commerce et réparation d'automobile » représentent 3,62% contre 2,28% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Avec 30 défaillances sur le territoire MABN (contre 32 en 2022), le secteur du commerce et de la réparation automobile demeure un secteur qui présente une sinistralité forte. Cela amène le CM MABN à maintenir la ligne de provisionnement existante au titre de l'exercice 2023.

- **Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**

L'année 2023 a été marquée par l'effondrement des ventes des promoteurs et des constructeurs de maisons individuelles, qui a ainsi ralenti les mises en chantier de logements. La hausse des taux d'intérêt, le coût plus important des constructions neuves (hausse des prix des matériaux et norme RE2020) et la réduction de certains dispositifs d'aide (Pinel et Prêt à Taux Zéro) expliquent le fort ralentissement dans le logement neuf. La baisse est également constatée dans le secteur de l'immobilier non résidentiel pénalisé par la dégradation de la conjoncture et la dégradation de la situation financière des entreprises.

En 2024, les mises en chantier de logements reculeront encore fortement. Selon les prévisions de la FFB, les mises en chantier devraient en effet reculer de 16%, quand les permis de construire délivrés diminueraient de 12%. Pas d'amélioration en vue non plus pour le non résidentiel neuf avec des délivrances de permis de construire qui restent en baisse. L'entretien-rénovation jouera toujours un rôle de soutien, grâce notamment à l'augmentation de 66% du budget annuel de MaPrimeRénov' et à la mise en œuvre du diagnostic de performance énergétique (DPE) opposable, qui devrait inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Au niveau national, les défaillances ont progressé de 40,7% sur le secteur de la construction en 2023 (incluant les activités du bâtiment et de l'immobilier) contre 35,8% de progression tout secteur confondu (données Altarès).

Sur notre secteur géographique (départements représentant le territoire du CMMABN), le secteur du BTP représente 16% des défaillances (idem 2021 et 2022). Sur notre clientèle, il représente 20% des défaillances.

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ce secteur (codes NACE 41 construction de bâtiments, 42 Génie civil et 43 Travaux de construction spécialisés) représentent 3,83% des encours contre une moyenne de 2,28% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc sensiblement plus risqué que la globalité du portefeuille.

L'ensemble de ces points (conjoncture et perspectives 2024 très dégradées, secteur avec une sinistralité plus importante comparativement aux autres secteurs et poids significatif dans le portefeuille du CM MABN) nous conduisent à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2023. Compte tenu du contexte immobilier affectant également les activités de commercialisation de biens immobiliers et des statistiques sur les défaillances des entreprises, le périmètre a été élargi aux activités des agences immobilières, des marchands de biens immobiliers ainsi que des courtiers en immobilier.

- **Petit commerce de proximité**

Plombée par la dégradation du marché de l'emploi et la persistance de l'inflation, la confiance des ménages sera restée basse en 2023. Le pessimisme et les pressions sur le pouvoir d'achat ont pénalisé l'activité des détaillants. De nombreux ménages ont été contraints de faire davantage d'arbitrages de consommation et les plus aisés auront préféré accroître leur effort d'épargne. Dans le détail, les comportements de descente en gamme se sont multipliés sur les postes de dépenses contraintes, comme l'alimentaire. Pour les biens d'équipements et la mode, ce sont plus directement les volumes de vente qui se sont repliés. D'autant plus que les ménages ont eu tendance à préserver leurs dépenses de loisirs.

En 2024, l'activité des détaillants progressera peu. La décélération de l'inflation redonnera un peu d'oxygène au budget des ménages, mais les pressions sur le pouvoir d'achat resteront fortes. La demande demeurera notamment mal orientée sur les marchés des biens d'équipements de la maison (meubles et bricolage) sous l'effet des difficultés des marchés immobiliers et du fort rééquipement des ménages au plus fort de la crise de la Covid-19.

Selon les données Altarès, au niveau national, la progression des défaillances en 2023 est de +34,7% pour le petit commerce et +44,4% pour le CHR (Café, Hôtellerie, Restauration) contre 35,8% de progression tout secteur confondu. Pour le commerce de détail, la région Normandie connaît une croissance plus soutenue avec une progression de +40,5% en 2023. Sur l'activité CHR, l'évolution est plus rapide dans les régions Pays de Loire et Normandie qu'au niveau national avec des progressions respectives de +51,6% et +46,5%. Ces secteurs d'activités sont donc confrontés à un risque de défaillance plus important que les autres secteurs et ce constat se vérifie plus particulièrement sur les données régionales.

Sur notre secteur géographique (départements représentant le territoire du CMMABN), le secteur petit commerce représente 41% des défaillances ; sur notre clientèle, il en représente 40%.

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ces secteurs (codes NACE 47 Commerce de détail à l'exception de l'automobile, 55 Hébergement et 56 Restauration) représentent 4,48% des encours contre une moyenne de 2,28% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc sensiblement plus risqué que la globalité du portefeuille.

L'ensemble de ces points nous conduisent à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2023. Nous rappelons qu'en plus des codes NACE précités, le secteur intègre les activités de fabrication de pain et de pâtisserie fraîche (code NACE 1071). Le sous-secteur des coiffeurs et soins de beauté et corporels a été ajouté cette année compte tenu de la sinistralité observée sur les entreprises présentes sur notre territoire fédéral.

- **Habitat**

Les indicateurs de risque sur le crédit habitat et le coût du risque demeurent faibles sur le secteur habitat mais permettent néanmoins d'identifier certains facteurs de vulnérabilité.

L'inflation observée depuis l'été 2021 a érodé le pouvoir d'achat et dégradé de la situation financière de certains ménages. L'étude d'octobre 2023 du CREDOC sur les comportements budgétaires des ménages en période d'inflation montre que, pour faire face aux difficultés, les ménages ont majoritairement choisi de repousser ou renoncer à des dépenses (58% des ménages interrogés et 71% pour les ménages les plus modestes) ; l'incident bancaire a lieu en dernier recours et demeure limité.

Les inscriptions au Fichier Central des Chèques (FCC), qui recense les personnes ayant émis un chèque sans provision ou s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif, ont baissé de 5% en 2023.

Certains indicateurs sont toutefois repartis à la hausse et témoignent de difficultés croissantes pour une partie des ménages. Selon l'observatoire de l'inclusion bancaire de la Banque de France, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement a augmenté de 8% en 2023. Les inscriptions au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ont progressé de 14% en 2023.

Les prévisions de retournement de la courbe du chômage pourraient avoir un impact sur la solvabilité des ménages. En effet, 44% des dossiers recevables au surendettement ont pour origine une baisse de revenus, un licenciement ou du chômage. L'impact de la perte d'emploi est d'autant plus marqué sur des territoires ruraux où les possibilités de retour à l'emploi sont moins nombreuses.

Sur notre territoire, le secteur de l'habitat se caractérise par :

- une dimension pavillonnaire marquée, avec une offre qui ne rencontre pas toujours un afflux de demande ;
- l'existence d'un marché des 60-70 ans avec des biens de grande taille mal isolés ;
- un parc immobilier en secteur rural plus sensible en cas de retournement de marché du fait de biens cœur de village ou ville plutôt dégradés ;
- une LTV initiale plutôt élevée qui peut s'avérer exposante lorsque les biens financés sont garantis par des suretés réelles.

Ces éléments nous conduisent à maintenir la ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2023, en ciblant les ménages les plus fragiles susceptibles d'éprouver des difficultés financières, en cas de baisse de revenus et/ou d'augmentation de charges.

Le stress appliqué aux « Forward Looking National » pour définir le « Forward Looking Régional » se décompose de la manière suivante :

- ✓ Tous les secteurs sont concernés par un stress de la Perte en Cas de Défaut (« PCD » ou « LGD » pour « Loss Given Default ») ; seul le secteur de l'Agriculture ne fait pas l'objet d'un stress de la Probabilité de Défaut (PD) ;
- ✓ Habitat :
 - Pour tous les crédits habitat autres que ceux garantis par Crédit Logement ou CNP Caution, caractérisés par un reste à vivre réduit, une épargne faible et un rapport entre l'encours du prêt et la valeur du bien financé (« Loan to Value » ou « LTV ») de plus de 80%, application de la PD cumulée à 10 ans pour une cotation « D- » ;
 - Remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD spécifique, en distinguant :
 - Les biens situés en milieu urbain (préfectures, sous-préfectures et leur première couronne), pour lesquels la LGD appliquée est le taux moyen de provisionnement des prêts déclassés relevant du secteur habitat mesuré au 31/10/2023 ;
 - Les biens situés en milieu rural, pour lesquels la LGD « aggravée » appliquée est égale au taux moyen de provisionnement sur les tiers relevant du secteur habitat gérés par le service contentieux.
- ✓ Agriculture : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement contentieux du segment ;
- ✓ BTP/Automobile/Petit commerce de proximité : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement contentieux moyen du segment professionnel ; stress de la PD de 260% (BTP), 289% (Automobile), 238% (Petit commerce de proximité).

En synthèse, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 défini au 31/12/2023 sur le périmètre du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie se décompose ainsi :

En Milliers €	Provisionnement FLN	Overlays	Complément FLR	Total
Stage 1	9 054	2 823	65 580	77 457
Stage 2	21 780	4 985	30 567	57 332
Total	30 834	7 808	96 147	134 789
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>				
<i>Stage 1 Bilan</i>	7 842	2 327	64 574	74 743
<i>Stage 2 Bilan</i>	20 416	4 252	29 893	54 561
Total	28 258	6 579	94 467	129 304
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>				
<i>Stage 1 Hors-Bilan</i>	1 212	496	1 006	2 714
<i>Stage 2 Hors-Bilan</i>	1 364	733	674	2 771
Total	2 576	1 229	1 680	5 485

En Milliers €	Paramètres nationaux (y compris Overlays)	Complément FLR	Total
Provisions hors périmètre FLR	26 019	0	26 019
Provisions	<i>Agriculture</i>	2 889	5 882
	<i>Automobile</i>	447	3 000
	<i>Bâtiment Travaux Publics</i>	2 417	14 579
périmètre FLR	<i>Habitat</i>	5 318	73 205
	<i>Immobilier associé</i>	186	1 419
	<i>Petit commerce de proximité</i>	1 366	10 685
	Sous-total périmètre FLR	12 623	108 770
Total	38 642	96 147	134 789

En Milliers €	2022	2023	Impact résultat
Provisions Stage 1	77 584	77 457	+127
	Dont FLN	12 241	+3 187
	Dont Overlays	1 209	-1 614
	Dont Complément FLR	64 134	-1 446
Provisions Stage 2	58 269	57 332	+937
	Dont FLN	27 319	+5 539
	Dont Overlays	2 730	-2 255
	Dont Complément FLR	28 220	-2 347
Total	135 853	134 789	+1 064

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charges pour les encours hors bilan. Les provisions Stage 1 et Stage 2 ne sont pas déductibles fiscalement.

↳ Emission de nouvelles parts du FCT ZEPHYR II

En 2019, le FCT ZEPHYR II a été créé conjointement par les Caisses Fédérales du Crédit Mutuel Océan et de Maine-Anjou et Basse-Normandie pour faciliter la gestion de leur besoin de refinancement et pour couvrir le niveau de titres « HQLA » (« High Quality Level Asset ») requis au numérateur de leur ratio de liquidité « LCR » (« Liquidity Coverage Ratio ») au travers de pensions livrées croisées. A cette date, l'actif de ce FCT était composé de deux prêts consentis par les Caisses Fédérales précitées entre elles, cédés au véhicule, d'un nominal de 400 Millions EUR chacun et garantis par la promesse de remise en pleine propriété de créances clientèles à l'habitat inscrites aux bilans des caisses locales des deux établissements. Les 8.000 parts émises à l'époque par le FCT (code ISIN FR0013451945), d'une valeur nominale de 100 000 EUR, d'un taux facial de +0,50% et d'une échéance fixée au 29/10/2026, avaient été acquises pour moitié par chacune des Caisses Fédérales.

Le 28/04/2023, selon le même mécanisme, le véhicule a émis deux nouvelles tranches :

- 10.000 parts d'une valeur nominale de 100 000 EUR au taux facial de +1,00% avec une échéance au 30/04/2029 (code ISIN FR001400HIG4) ;
- 10.000 parts d'une valeur nominale de 100 000 EUR au taux facial de +1,00% avec une échéance au 29/04/2032 (code ISIN FR001400HIP5).

Au 31/12/2023, chacune des Caisses Fédérales précitées sont donc emprunteuses auprès du véhicule d'un encours total de 1 400 Millions EUR ; elles détiennent symétriquement chacune 14.000 parts émises par ce même véhicule pour un montant nominal de 1 400 Millions EUR.

↳ Apport de titres de participations Crédit Mutuel Asset Management

Dans le cadre d'un traité d'apport de titres signé le 27/07/2023, motivé par un objectif de rationalisation de l'actionnariat, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») ses 398 actions Crédit Mutuel Asset Management. En contrepartie, elle a participé à l'augmentation de capital de la BFCM moyennant l'attribution de 8.605 actions nouvelles de cette même entité et a perçu une soulte de 664€.

	Cession titres CM AM	Attribution titres BFCM	Solde
Quantité	398	8.605	
Coût historique	1 122 151,90€		
Prix unitaire	20 498,00€	948,00€	
Prix	8 158 204,00€	8 157 540,00€	664,00€
Plus-value de cession	7 036 052,10€		

Sur le plan fiscal, la plus-value de cession est traitée en sursis d'imposition conformément aux termes énoncés dans l'article 6 du traité d'apport de titres.

Compte tenu du classement des titres de participation en « Juste Valeur par Capitaux Propres », cette plus-value de cession a fait l'objet d'un reclassement en réserves consolidées, comme le requiert la norme IFRS9, et n'impacte donc pas le résultat IFRS.

C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation pouvant avoir un impact sur les résultats du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

II. ACTIVITE COMMERCIALE

Amorcée en Juillet 2022 et continue jusqu'en Septembre 2023, la remontée des taux décidée par la BCE a eu un impact significatif sur les équilibres financiers liés aux fondamentaux de l'activité commerciale. Pour autant, cette dernière a été dynamique cette année encore, permettant de maintenir sur l'ensemble du réseau un niveau de parts de marché sur les dépôts proche de celui de l'année précédente et même de voir progresser celui de l'activité crédit. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis encore une fois, non seulement de préserver, mais également de développer notre fonds de commerce, validant ainsi notre modèle de relation clientèle de proximité sur notre territoire. A l'issue du second exercice du nouveau Plan à Moyen Terme (2022-2026), avec une augmentation nette de 6 486, le nombre de clients a désormais franchi la barre symbolique des 700 000 (objectif à fin 2026 = 735 000 clients, soit une progression moyenne annuelle de 8 900). L'objectif fixé en terme d'équipement est pour sa part quasiment atteint, puisque l'évolution 2023 du nombre de socles est très proche de 10 000.

A. EPARGNE

La structure des dépôts donne toujours la part belle aux livrets et aux comptes courants, même si ces derniers sont en recul cette année, après plus d'une décennie de croissance. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire, hors comptes courants et intégrant la capitalisation des intérêts annuels, progresse de 493M€, soit une évolution de +5,29%, à comparer à +4,80% l'année précédente. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	493	5,3%
<i>dont Livrets</i>	358	6,2%
<i>dont Epargne logement</i>	-154	-6,0%
<i>dont Epargne à terme</i>	344	64,3%
<i>dont PEP et autres</i>	-55	-13,0%
Comptes de chèques	-391	-9,7%
Ensemble	102	0,8%

En 2020, la collecte de l'épargne bancaire atteignait un niveau historique avec 575M€. Cette année, la performance dépasse le niveau atteint lors des deux exercices précédents, avec des différences marquées selon les typologies de produits. La hausse des taux a bousculé les comportements de la clientèle en matière d'épargne, puisqu'on observe une rotation de grande ampleur entre les différents supports de placement, au détriment des livrets ordinaires (-324M€), des plans d'épargne logement (-233M€) et des PEP (-58M€), au profit des livrets règlementés (+527M€) et des comptes à terme. L'encours de l'Epargne à Terme bondit de +344M€ à 879M€. L'évolution contrastée de l'encours des différents types de livrets n'est pas de nature à remettre en cause le statut global des livrets de premiers contributeurs en stock de l'épargne bancaire, hors comptes courants (63%).

L'encours des comptes chèques recule significativement à 3 655M€, soit à peine plus que le niveau de 2020 et le contexte de début de crise sanitaire qui avait enclenché une forte baisse de la consommation des ménages. En solde moyen créditeur, ce repli s'observe sur tous les marchés sauf sur celui de l'Agriculture et est plus marqué sur celui de l'Entreprise ; dans le même temps, les Particuliers représentent toujours quasiment la moitié des soldes moyens créditeurs.

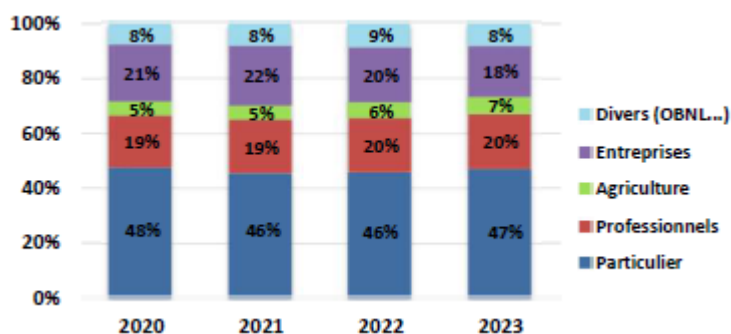
Soldes moyens comptes-courants créditeurs par marché

(Source : Document de Gestion 2023 – Pilotage Financier MABN)

en M€	2020		2021		2022		2023	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Marché du Particulier	1 456	19,1%	1 664	14,2%	1 802	8,3%	1 792	-0,6%
Marché du Professionnel	574	28,0%	710	23,6%	773	8,9%	749	-3,2%
Marché de l'Agriculture	160	28,1%	185	15,9%	225	21,6%	250	11,1%
Marché de l'Entreprise	631	46,4%	798	26,5%	787	-1,4%	693	-11,9%
Divers (OBNL, etc...)	235	16,3%	296	25,8%	341	15,2%	313	-8,1%
Total	3 057	25,8%	3 653	19,5%	3 928	7,5%	3 797	-3,3%

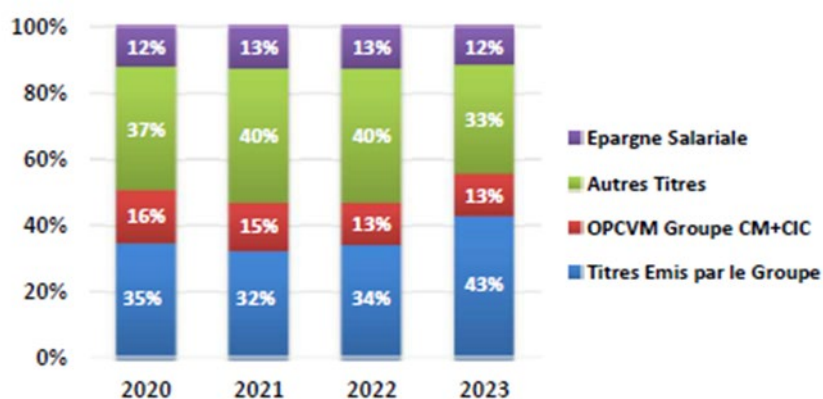
Structure Solde moyen C/C

(Source : Document de Gestion 2023 – Pilotage Financier MABN)



Après une belle performance de collecte en 2022 (75M€), l'épargne financière a enregistré en 2023 une envolée historique (256M€), portée très majoritairement par le volume de souscriptions de Titres de Créances Négociables émis par le Groupe (199M€), dynamisé par la politique de taux proposée. Avec respectivement 51M€ et 11M€, les OPCVM monétaires et les emprunts Groupe, via la commercialisation d'EMTN structurés CIC, ont également connu un beau succès. Les fonds structurés font pour leur part l'objet d'une décollecte assez marquée (-17M€). Avec une collecte légèrement plus élevée que l'an dernier (15M€ vs 12M€), l'encours de l'épargne salariale poursuit tranquillement sa progression. En repli de -5M€ à 272M€, les parts B restent le produit majeur des titres émis par le Groupe, mais elles voient cette année encore leur part contributive dans le total de l'épargne financière diminuer (22,8% en 2023 contre 34,6% en 2020).

Structure Encours épargne financière
(Source : Document de Gestion 2023 – Pilotage Financier MABN)



En 2023, les Parts B représentent 53% des « Titres émis par le Groupe » (89% en 2022) et les Actions 69% des « Autres Titres » (66% en 2022)

L'épargne assurance confirme la tendance amorcée en 2021 et approche la barre des 4,9Mds€ (+5,62%) du fait d'une collecte significative (+147M€), supérieure de 34M€ à celle de 2022. Si l'assurance vie multi supports collecte encore plus que l'année précédente (+190M€ vs +132M€), l'assurance vie en Euro est encore une fois en recul (-59M€). Le PER, créé en Mars 2020, poursuit sa progression puisqu'à fin 2023, on comptait 3 128 ouvertures de plans et un encours de 86M€. Les supports d'assurance-vie externes, pour leur part, restent stables en encours (470M€ contre 469M€ en 2022) mais font l'objet d'une décollecte pour la première fois depuis deux ans.

B. CREDITS

Sur l'activité Crédit, l'élément conjoncturel majeur de l'année écoulée reste la forte remontée des taux directeurs, amorcée en Juillet 2022 et poursuivie jusqu'en Septembre 2023. Le taux d'usure a été particulièrement impactant dans un premier temps, les procédures d'octroi s'inscrivant dans la cadre du respect des contraintes réglementaires imposées par le Haut Conseil de la Stabilité Financière (HCSF). Tout au long de l'année écoulée, l'un des principaux enjeux financiers du Groupe a été de relever le taux moyen du stock de crédits, tout en prenant en compte la forte pression concurrentielle et en assurant le maintien d'un taux de marge suffisant, de manière à couvrir le coût des ressources, dont la très forte hausse a été immédiate.

Dans ce contexte, le déblocage global de crédits a connu un ralentissement marqué en 2023, atteignant 2 673M€ hors douteux (dont 1M€ de Prêts Garantis par l'Etat), contre 3 291M€ l'année précédente :

- ✓ malgré un net fléchissement, l'habitat poursuit sa croissance et confirme malgré tout, avec 1 332M€ de déblocages, son positionnement largement majoritaire dans la structure des encours (67,9%) ;
- ✓ avec 890M€, les déblocages de crédits d'investissement marquent le pas mais restent néanmoins à un niveau historique très élevé, permettant ainsi de maintenir une part contributive aux encours globaux de crédit à un niveau comparable à celui de l'année précédente (24,3% contre 23,6% en 2022) ;
- ✓ les déblocages de crédits à la consommation progressent légèrement (318M€ contre 306M€ en 2022), du fait en particulier du rebond vécu par le marché de l'automobile, confirmant ainsi la rythme de 4% de croissance annuelle des encours (582M€ contre 560M€ en 2022) ;
- ✓ les déblocages de crédits de fonctionnement, qui avaient été dopés très largement par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, maintiennent le rythme observé les années précédentes. Hors PGE, avec 132M€, leur niveau dépasse largement celui des trois années précédentes (112M€ en 2022, 63M€ en 2021 et 71M€ en 2020).

En K€	Production 2023	Variation Prod N-1	Encours 2023	Variation encours N-1
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	1	-98%	124	-27%
-Prêts Garantis par l'Etat (hors douteux)	1	-97%	102	-32%
-Prêts Garantis par l'Etat (douteux)	0	-100%	22	+7%
Crédits hors douteux et hors PGE	2 672		14 060	
-Crédits à la Consommation	318	+3,9%	582	+3,9%
-Crédits à l'habitat	1 332	-27,0%	9 814	+2,7%
-Crédits aux Pro et Entreprises	690	-6,5%	2 280	+8,2%
-Crédits aux collectivités	41	-71,9%	358	-0,8%
-Crédit à l'agriculture	290	+15,5%	1 026	+9,3%

Hors PGE, tous les types de crédit voient leurs encours croître, mais dans des proportions différentes : le marché des collectivités affiche une relative stagnation quand celui des entreprises et professionnels confirme sa croissance.

Le recul significatif des déblocages observé en 2023 par rapport au niveau de l'année précédente mérite d'être relativisé, 2022 ayant marqué un plus haut historique. La hausse des taux qui s'est affirmée tout au long de 2023 a fortement affecté le volume des accords, en repli de -30%. Le secteur de l'habitat, en particulier, redescend au niveau des volumes accordés en 2015, sous l'effet combiné de la forte remontée des taux et des contraintes d'octroi. Les effets de ce repli des accords se traduiront dans les niveaux d'encours des exercices futurs qui ralentiront leur progression.

Sur un marché toujours difficile, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie poursuit l'accompagnement de ses clients sociétaires agriculteurs, ce qui se traduit par un encours de crédits sur ce segment de 1.026M€, hors PGE, en progression de plus de 9% par rapport à l'exercice précédent.

C. ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 8 911 unités à 494 018 contrats. Trois segments sont orientés positivement à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 5 160 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 3 534 unités en 2022 et de 4 656 unités en 2021. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 3 015 unités supplémentaires, comparable au chiffre observé l'année précédente. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 2 035 contrats supplémentaires (vs 2 555 en 2022). La branche Santé contient progressivement son repli en perdant 1.299 contrats, soit un quart de moins qu'en 2022 (-1 710 contrats) mais surtout près de deux tiers de moins qu'en 2020 (-3 599 contrats).

Dans un contexte incertain et fortement concurrentiel, en particulier pour le secteur bancaire, avec une courbe de taux dont la pente s'est accentuée de manière brutale depuis mi-2022, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a consolidé sa position de financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2023 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste, au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ces valeurs pour la réussite de ses ambitions.

III. ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	27	28	-1	-3,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	237	221	16	7,2%
Instruments dérivés de couverture	60	83	-23	-27,7%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 701	1 554	147	9,5%
Titres au coût amorti	2 740	1 286	1 454	113,1%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	3 711	3 526	185	5,2%
Prêts et créances sur la clientèle	14 181	13 597	584	4,3%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	282	250	32	12,8%
Participation dans les entreprises mises en équivalence	196	191	5	2,6%
Immeubles de placement	145	151	-6	-4,0%
Immobilisations	57	54	3	5,6%
Ecart d'acquisition	14	14	0	0,0%
TOTAL ACTIF	23 351	20 955	2 396	11,4%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	1	2	200,0%
Instruments dérivés de couverture	68	87	-19	-21,8%
Dettes envers les établissements de crédit	1 746	1 631	115	7,1%
Dettes envers la clientèle	14 812	13 701	1 111	4,6%
Dettes représentées par un titre	2 781	1 845	936	20,5%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	280	256	24	9,4%
Provisions	28	29	-1	-3,4%
Dettes subordonnées au coût amorti	0	6	-6	-100,0%
Capitaux propres	3 633	3 399	234	6,9%
TOTAL PASSIF	23 351	20 955	2 396	11,4%

L'accroissement du total de bilan de 11,4% à 23 351M€ s'analyse comme suit :

A. DERIVES

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques.

(en Millions €)	2023	2022	Variation	% var
Options Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	-2,164	0,545	-2,709	-497%
Actif	0,222	1,283	-1,061	-83%
Passif	2,386	0,783	1,648	223%
Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND
Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)	-3,218	0,000	-3,218	ND
Actif	0,769	0,000	0,769	ND
Passif	3,987	0,000	3,987	ND
Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND

Change à terme (couverture position de change)	0,110	0,170	-0,060	-35%
Actif	0,389	0,355	0,034	10%
Passif	0,279	0,185	0,094	51%
Position nette totale	-5,272	0,715	-5,987	-837%
JVR Actif (total)	1,380	1,638	-0,258	-16%
JVR Passif (total)	6,652	0,923	5,729	621%

Au 31/12/2023, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détient des positions sur dérivés classifiées en « Position ouverte Isolée » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS), qui n'ont pour autant pas été négociées à titre spéculatif mais dans le cadre de stratégies de couverture :

- options visant à couvrir un stock de plus-value latente libellée en USD (impact résultat -2,700M€) ;
- change à terme visant à couvrir le risque de change de cette même position libellée en USD (impact résultat -0,280M€).

A noter également la présence en stock de deux swaps classifiés en « micro-couverture » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS), qui ont été négociés pour couvrir le risque de taux de deux emprunts de 50M€ contractualisés avec la BFCM. Compensés en Chambre, ces deux contrats sont présents au bilan pour un passif net de 3,218M€, ont généré des flux d'intérêts encaissés pour +2,356M€ et impactent le résultat pour -0,862M€ (dont -1,511M€ en « gains/pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » au titre de la juste valeur pied de coupon et -1.707M€ en marge financière au titre des intérêts courus).

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre :

- de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations de macro couverture sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle ;
- de la micro couverture du risque de taux d'un certain nombre de titres émis dans le cadre de l'activité de refinancement. Les encours de réévaluation relatifs à ces éléments couverts sont présentés au sein du poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont considérés réaliser une couverture en juste valeur des positions associées (« Fair Value Hedge »). Les tests de qualification et d'efficacité de la couverture sont effectués dès l'origine, puis à chaque arrêté de manière rétrospective et prospective.

Au 31/12/2023, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

	2023	2022	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	-48	-77	29	-38%
Swaps/titres acquis	21	14	7	50%
Swaps ALM	11	95	-84	-88%
Position nette actif/passif (hors appels de marge)	-16	32	-48	-150%

Pour les swaps ALM, majoritairement prêteurs du taux variable, comme pour les swaps couvrant des titres émis, emprunteurs du taux variable, la variation de valeur présentée ci-dessus mérite d'être relativisée, car :

- elle fait abstraction des flux d'intérêts reçus/réglés tout au long de l'année et comptabilisée en marge financière (+34,989M€ pour les swaps ALM, -14,774M€ pour les swaps couvrant les titres émis) ;
- l'encours notionnel des premiers est passé de 1 905M€ au 31/12/2022 à 2 630M€ au 31/12/2023, celui des seconds a augmenté de 23M€ entre les deux périodes.

B. ACTIF

Les encours « **Caisses et Banques Centrales** » restent stables à 27M€ depuis la clôture de notre compte courant ouvert en Banque Centrale début Juillet 2022 ; ils ne sont constitués que d'un encours global de type « Caisse ».

Les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 237M€ (contre 221M€ en 2022, soit une variation de +16M€), sont composés :

- des titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé a reculé de -2,58M€ au cours de l'année (12,7M€ au 31/12/2023 contre 15,2M€ au 31/12/2022) ;
- des OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont l'encours valorisé s'est apprécié de +18,88M€ (223,18M€ au 31/12/2023 contre 204,30M€ au 31/12/2022), du fait de souscriptions (+32,57M€), de

- remboursements (-19,94M€) d'une variation du stock de plus et moins-values latentes de +5,99M€ et de l'évolution de la parité de change pour quelques lignes libellées en USD ;
- de dérivés de la Caisse Fédérale MABN, initialement négociés en 2022 et renouvelés en Juin 2023 pour couvrir le stock de plus-value latente et le risque de change liés à des actions libellées en USD (voir § consacré aux dérivés ci-dessus) ; au 31/12/2023, la juste valeur des options correspondantes est égale à +0,22M€, celle du change à terme à +0,39M€ (variation globale de -1,03M€ par rapport à l'exercice précédent).

Les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 221M€ (contre 200M€ en 2021, soit une variation de +21M€), sont composés :

- des titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé a augmenté de +0,32M€ au cours de l'année (15,2M€ au 31/12/2022 contre 14,9M€ au 31/12/2021) ;
- des OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont l'encours valorisé s'est apprécié de +20,84M€ (204,30M€ au 31/12/2022 contre 183,46M€ au 31/12/2021), du fait notamment de souscriptions (+35,63M€), de remboursements (-21,64M€) et d'une variation du stock de plus et moins-values latentes de +6,57M€ ;
- de dérivés de la Caisse Fédérale MABN, négociés en 2022 pour couvrir le stock de plus-value latente et le risque de change liés à des actions libellées en USD (voir § consacré aux dérivés ci-dessus) ; au 31/12/2022, la juste valeur des options correspondantes est égale à +0,36M€, celle du change à terme à +1,28M€ ;
- pour mémoire, les swaps liés au montage ZEPHYR I étant échus, tout comme le véhicule, depuis le 29/07/2022, l'exercice a enregistré l'extourne de -1,25M€ d'intérêts courus.

Les « **Actifs à la juste valeur par capitaux propres** », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, gagnent +147M€ pour s'établir à 1 701M€.

(en Millions €)	31/12/2023	31/12/2022	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	0%
Actions	17,7	14,7	3,0	20%
Participations	19,6	17,3	2,3	13%
Parts dans les entreprises liées	1 664,0	1 522,1	141,9	9%
TOTAL Actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 701,3	1 554,1	147,1	9%

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	31/12/2022	Dép. durable	Acquisition Aug. capital	Cession Rembt	Variation Juste Valeur	31/12/2023
Obligations et ATRF	0	0	0	0	0	0
Actions	14,7	0	0	0	3,0	17,7
Participations	17,3	0	2,3	0	0,0	19,6
Parts dans les entreprises liées	1 522,1	0	9,2	-1,1	133,8	1 664,0

Une ligne d'action cotée, libellée en USD, a enregistré une progression de réévaluation de +3,01M€ du fait d'un rebond significatif de son cours (+3,90MUSD, soit +3,52M€ au 31/12/2023) et parce que la parité EUR/USD est passée de 1,0666 au 31/12/2022 à 1,1050 au 31/12/2023 (-0,51M€).

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 2,2M€ a été comptabilisée en 2023.

La variation de juste valeur des principales parts dans les entreprises liées se décompose ainsi :

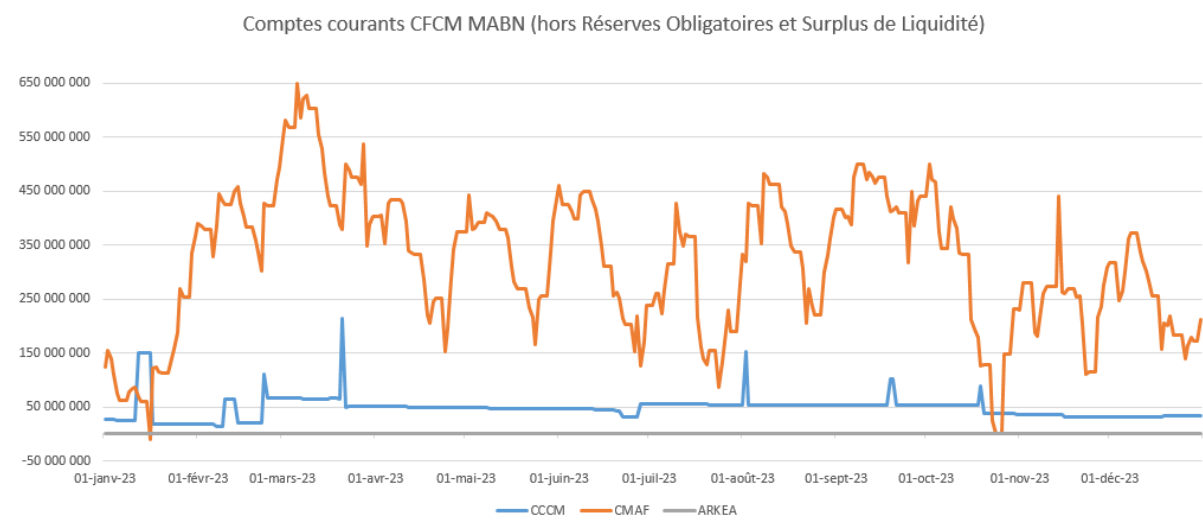
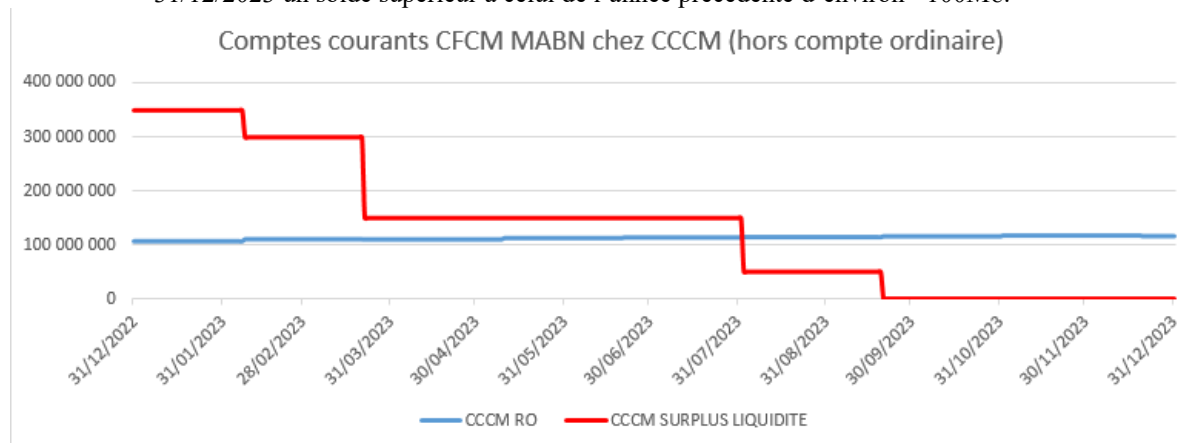
(Millions €)	
ACM SA	79
ACM IARD	3
BFCM	55
TOTAL VARIATION	137

Le poste « **Titres au coût amorti** » croît de +1 454M€ à 2.740M€ :

- à elle seule, la nouvelle émission de parts du FCT ZEPHYR II contribue à la variation pour +1.001,75M€ (voir § « événements significatifs ») ;
- pour respecter la contrainte de liquidité imposée par la réglementation bâloise, le portefeuille créé à cet effet est maintenu au niveau nécessaire :
 - Les Effets Publics affichent une hausse de +386M€, du fait de l'acquisition de +250M€ de nominal d'OAT 0,1% indexée 03/2028 (FR0013238268), de +100M€ de nominal d'OAT 3,4% indexée 07/2029 (FR0000186413), de +33M€ de CADES 12/2025 (FR0120634581), de +15M€ de Région Bretagne TV 06/2027 (FR001400IXI7), de +10M€ de Région Bourgogne Franche-Comté 07/2028, combinées à l'arrivée à échéance de -20M€ d'OAT 8,5% 04/2023 (FR0000571085), de -86M€ de nominal d'OAT 2,10% indexée 07/2023 et à la variation du stock de créances rattachées et de décotes/surcotes restant à lisser ;
 - Les autres titres croissent de +43M€, sous l'effet compensé de +113M€ d'acquisitions et de - 70M€ de remboursements de lignes obligataires, le reste de la variation correspondant à l'évolution du stock de créances rattachées et de décotes/surcotes restant à lisser.
- enfin si la réévaluation FVH des titres couverts varie de +24M€ quand l'encours des certificats d'association FGDR et les provisions IFRS9 restent stables.

Les « **Prêts et créances sur établissements de crédit** » progressent de +185M€ à 3 711M€. L'essentiel de cette variation est justifié par :

- la progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+409M€) ;
- le « surplus de liquidité » déposé en Banque Centrale par l'intermédiaire de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM), qui représentait 350M€ au 31/12/2022, a été totalement repris au 31/12/2023 ;
- l'encours de nos « Réserves Obligatoires » et du « Dépôt Conventionnel 2% », également géré par l'intermédiaire de la CCCM, qui a augmenté de +23M€ ;
- la trésorerie disponible sur nos comptes courants ouverts chez nos correspondants, qui affiche au 31/12/2023 un solde supérieur à celui de l'année précédente d'environ +100M€.



- les prises en pension livrée de titres, qui s'accroissent de +4M€ au titre exclusif de la variation des créances rattachées, l'encours nominal restant égal à 100M€ ; pour mémoire, la présentation en publiable des « Prises en pension livrée de titres » intègre depuis 2021 la compensation des positions de pensions croisées ayant les caractéristiques suivantes :
 - Même contrepartie, avec laquelle une convention cadre prévoyant la compensation et l'échange de collatéraux est prévue
 - Même devise
 - Même date d'échéance
 - Même dépositaire (ou « bridge » possible entre dépositaires)
 Les opérations éligibles à cette compensation étant d'un encours de 550M€ au 31/12/2023, les pensions livrées présentées à l'Actif n'apparaissent plus que pour 104M€ (contre 100M€ en 2022), leur volume avant compensation étant de 654M€ ;
- le dépôt de garantie liée montage du FCT ZEPHYR II, qui a été relevé de +4M€ dans le prolongement de l'émission des nouvelles parts de ce véhicule en 2023 ;
- la variation du volume d'appels de marge pour les montants suivants :

➤ Appels de marge versés sur pensions livrées	-3M€
➤ Appels de marge versés sur dérivés de gré à gré	+9M€
➤ Deposit initial versé en Chambre de Compensation (CCP")	-2M€
➤ Appels de marge versés en CCP nets des variations de valeur liées	-4M€
- les créances rattachées associées aux prêts à terme, qui ont reculé de -9M€ suite au retour en territoire positifs des taux de marché (la position 2022 était liée à un reclassement à l'actif de créances rattachées négatives sur emprunts à terme).

Les « **Prêts et Créances sur la clientèle** » progressent de 584M€ à 14.181M€ soit une augmentation de 4,3% :

- les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +263M€ et les crédits d'investissement accordés aux entreprises qui augmentent de +225M€ ;
- les crédits de trésorerie, qui avaient été dopés par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, reculent de -28M€ et les crédits à la consommation gagnent +33M€ ;
- les encours de créances douteuses, contenus dans les variations précédemment citées, sont en croissance de +6M€ et les provisions associées de 3M€ (contribution à la variation de -3M€) ;
- les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2) sont en repli de 2M€ et atteignent 129M€ (ces montants sont à intégrer en valeur négative au titre de la variation) ;
- le poste comprend également un ajustement de +87M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- à noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU concourent à l'augmentation de ce poste pour +2M€.

Le poste « **Participations dans les entreprises mises en équivalence** » concerne l'entité Euro-Information et contribue au total Actif pour 196M€, contre 191M€ l'année précédente, soit une variation de +5M€ :

- la réévaluation des titres détenus par Euro-Information a impacté le calcul de Valeur de Mise en Equivalence à hauteur -2,7M€ sur l'exercice 2023 ;
- hors réévaluation des titres détenus par Euro-Information, la quote-part de résultat sur l'exercice est ressortie à +7,7M€ ;
- la quote-part de réserves dans la valeur de mise en équivalence est égale à 192,6M€ ;
- l'écart d'acquisition de -1,9M€ permet de finaliser la justification du solde de ce poste publiable.

Les « **Immeubles de placement** » voient leur encours perdre -6M€, passant d'un solde 151M€ au 31/12/2022 à 145M€ au 31/12/2023. Cette variation s'explique par la comptabilisation d'une dépréciation de 8,3M€, les amortissements comptabilisés au cours de l'exercice et l'avancement des travaux de l'immeuble situé à Bordeaux, acquis en VEFA, qui se traduit par l'augmentation du poste « immobilisations en cours ».

Investisseurs	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie		SASU Volney Habitat			
SCI	VOLNEY PATRIMOINE		VOLNEY CHAPTAL		VOLNEY SAINTE ANNE	
Détention SCI	CF CM MABN	999 parts	Volney Patrimoine	6.010 parts	Volney Patrimoine	6.172 parts
	Volney Habitat	1 part	Volney Habitat	1 part	Volney Habitat	1 part
Immeubles détenus à la date du rapport	37 rue Taibout 75009 Paris		10 rue Chaptal 75009 Paris		73 rue Sainte Anne 75002 Paris	
	13 boulevard des Italiens 75002 Paris					
	35 rue des Renaudes 75017 Paris					
	955 route des Lucioles 06560 Valbonne					
	46-48 rue des Terres de Borde 33800 Bordeaux					

(En K€)	Valeur brute Immeubles	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette comptable
37, rue Taitbout (Paris)	28 500	-1 261		27 239
13, bd des Italiens (Paris)	37 053	-889	-2 500	33 664
35, rue Renaudes (Paris)	24 000	-371	-4 500	19 129
955, route des Lucioles (Valbonne)	19 821	-626	-1 300	17 895
10, rue Chaptal (Paris)	20 020	-894		19 126
73, rue Sainte Anne (Paris)	20 744	-1 043		19 701
	150 138	-5 084	-8 300	136 754
Immobilisations en cours (majoritairement VEFA Terres de Borde - Bordeaux)				7 567
Divers Groupe Bancaire				804
			TOTAL	145 125

C. PASSIF

Les « Dettes envers les établissements de crédit » augmentent de +115M€ à 1 746M€ :

- l'encours des emprunts interbancaires a décréu globalement de -189M€ pour les raisons suivantes :
 - Remboursement anticipé de -350M€ auprès de la BFCM en lien avec le refinancement TLTRO (-250M€ le 29/03/2023 et -100M€ le 27/09/2023) ;
 - Remboursement à l'échéance du 20/12/2023 de -100M€ auprès de la BFCM en lien avec le refinancement TLTRO ;
 - Mise en place de +300M€ d'emprunts en blanc auprès de la BFCM, hors contexte TLTRO, tout au long de l'année 2023 ;
 - Remboursement à l'échéance de -55M€ auprès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
 - Variation du stock de créances rattachées de +16M€ (au 31/12/2022, compte tenu du sens anormal du solde du compte utilisé pour comptabiliser les créances rattachées, ces dernières avaient été présentées à l'actif) ;
- l'encours du refinancement PLS (Prêts Logement Social) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a décliné de -5M€ ;
- l'encours des mises en pension livrée de titres a progressé de +319M€, compensation des positions de pensions croisées incluse ; pour mémoire, ce dispositif, qui a été mis en place par le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse Normandie en 2021, impacte le poste à hauteur de -550M€ (voir commentaires plus haut relatifs au poste d'Actif « Prêts et créances sur établissements de crédit ») ;
- une dette vis-à-vis de Crédit Logement, précédemment présentée en emprunt subordonné, a été reclassée en dépôt de trésorerie pour +6M€ ;
- le solde du compte courant détenu par Crédit Logement affiche une hausse de +3M€ ;
- l'encours d'appels de marge reçus sur dérivés et pensions a reculé de -22M€ ;

- enfin, parmi les « Autres sommes dues », les chèques et virements émis sont plus élevés de +2M€ par rapport à l'année précédente.

Les « **Dettes envers la clientèle** » progressent de +1 111M€ à 14 812M€, soit +8,1%, sous l'effet principal de :

- la hausse de l'encours de la dette contractualisée dans le cadre de l'émission de deux tranches supplémentaires par le FCT ZEPHYR II, pour un montant de 1 002M€, créances rattachées comprises (voir § « événements significatifs ») ;
- la décollecte observée sur les comptes ordinaires pour -393M€ ;
- la collecte d'épargne réglementée centralisée sur LA-LDDS-LEP, très élevée également, à hauteur de +681M€ ;
- la décollecte sur les autres Comptes d'Epargne à Régime Spécial à vue (Livrets ordinaires, Livrets jeunes et CEL) pour -284M€ ;
- la décollecte nette sur les Comptes d'Epargne à Régime Spécial à terme pour -248M€ (dont PEL -192M€ et PEP -56) ;
- la très forte collecte sur les comptes à terme pour +349M€ ;
- l'ajustement de la réévaluation FVH des livrets pour +2M€.

Dopé par la forte remontée des taux, le poste « **Dettes représentées par un titre** » affiche une croissance de +936M€ à 2 781M€ :

- les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat, hors créances rattachées, sont en progression de +148M€, du fait de -92M€ d'échéances et de +240M€ d'émissions ; les créances rattachées associées bondissent de +6M€ et les charges à étaler sont ajustées de -2M€ ;
- les Titres de Créances Négociables expliquent majoritairement la variation avec +755M€ :
 - en valeur nominale, les émissions de NEU CP (Negotiable EUROpean Commercial Papers – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont crû de +352M€ ;
 - en valeur nominale, les émissions de NEU MTN (Negotiable EUROpean Medium Term Notes – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont augmenté de +195M€ ;
 - les émissions de TCN auprès de notre clientèle ont littéralement explosé avec +192M€ en valeur nominale, soit +1082% ;
 - globalement, les créances rattachées liées aux TCN ont crû de +16M€.
- les encours sur bons de caisse et bons d'épargne diminuent de -3M€ ;
- enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts est ajustée à hauteur de +31M€.

Les « **Provisions pour risques et charges** » reculent de -1M€ à 28M€ du fait des principales variations compensées suivantes :

- provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (+1M€) ;
- provisions pour litiges et risques divers (+1M€) ;
- provision Epargne Logement (-3M€).

La **variation de situation nette** se présente ainsi :

En M€	31/12/22	Affect.	Dividendes	Aug. capital	Diminution de capital	Var.JV	Autres	Résultat	31/12/23
Réserves consolidées	1 880,27	86,02	-5,54				4,30		1.965,05
Primes d'émission	9,56								9,56
GP latents	1 127,10					134,54	-1,90		1.259,74
Capital	296,49			23,88	-29,36				291,01
Résultat	86,02	-86,02						107,33	107,33
TOTAL SN	3 399,45	0,0	-5,54	23,88	-29,36	134,54	2,40	107,33	3.632,70

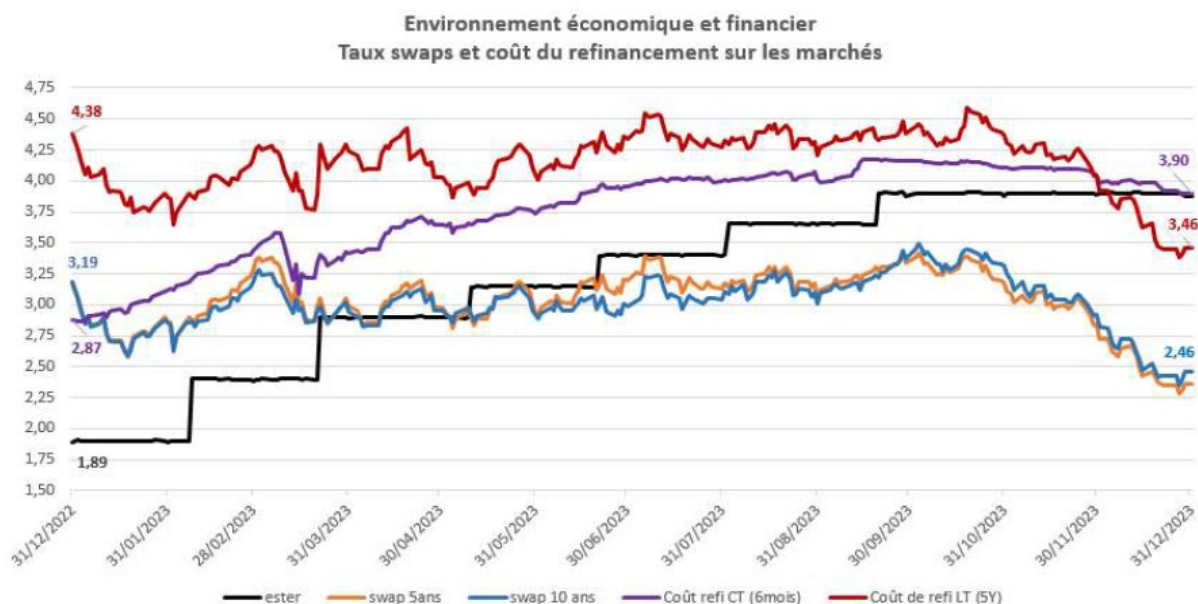
La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +107M€ et l'ajustement de +135M€ de la réévaluation des gains ou pertes latents.

D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	70,2	116,0	-45,8	-39,5%
Commissions Nettes	134,6	137,7	-3,1	-2,3%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	12,5	16,0	-3,5	-21,9%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	90,4	33,2	57,2	172,3%
Résultat des autres activités	12,4	13,3	-0,9	-7,5%
PRODUIT NET BANCAIRE	320,1	316,2	3,9	1,2%
Charges Générales d'exploitation	-201,8	-196,6	-5,2	2,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	118,3	119,6	-1,3	-1,1%
Coût du Risque	-8,6	-29,5	20,9	-70,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	109,7	90,1	19,6	21,8%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	5,0	11,7	-6,7	-57,3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,1	0	0,1	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	114,8	101,8	13,0	12,8%
Impôt sur le résultat	-7,5	-15,8	8,3	-52,5%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	107,3	86,0	21,3	24,8%
Résultat consolidé – Minoritaires	-0,1	-0,6	0,5	NS
RESULTAT NET	107,4	86,6	20,8	24,0%

La relative stagnation du **Produit Net Bancaire** s'analyse comme suit :

- la **marge d'intérêts**, en retrait de -45,8M€ à 70M€, est impactée par les variations suivantes :
 - la remontée des taux amorcée au second semestre 2022 s'est fortement accélérée en 2023 ; d'effet immédiat sur le coût des dépôts, elle n'impactera le taux moyen des crédits que sur un temps plus long ; déjà pénalisante en 2022, elle affecte encore plus fortement la marge financière en 2023 ;



- si la rémunération de l'activité de crédit des « opérations avec la clientèle » s'améliore (+39,44M€, encours douteux compris), cette embellie est sans aucune mesure avec la très forte remontée de la charge de rémunération des dépôts de -108,25M€, même si cette dernière est compensée par la progression de la rémunération de l'épargne centralisée de +50,84M€ ;
- au niveau des « opérations avec les établissements de crédit », si l'on fait abstraction de la rémunération reçue de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des encours reversés, on observe une tension sur le coût de refinancement qui se traduit par une dégradation de

la marge financière de -14,56M€, malgré les produits courus comptabilisés au titre des opérations TLTRO mises en place via la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;

-
- les revenus des « titres au coût amorti » et des « actifs en juste valeur par résultat » augmentent de +12,47M€ ;
- les charges des « dettes représentées par un titre » sont plus élevées de -59,09M€ ;
- la marge financière dégagée par les « dérivés de couverture » progresse de +33,36M€ ;
- pour mémoire, depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (pas d'impact au 31/12/2023).
- les **commissions** nettes reçues reculent de -3,1M€ et atteignent cette année 134,6M€ (2,3%), du fait d'un repli des commissions perçues (-2,02M€ soit -1,2%) plus élevé que celui des commissions versées (- 0,98M€, soit +3,8%) ; la baisse des produits s'explique en partie par la fin du sur-commissionnement ACM lié à l'assurance emprunteur ; du côté des charges, la plus forte progression concerne les frais adossés aux cartes bancaires (-2M€) ;
- les **gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat »** clôturent à +12,5M€ et se décomposent en :
 - -0,1M€ sur l'entité Volney Développement ;
 - +12,6M€ sur le Groupe bancaire, dont principalement :
 - +2,28M€ liés à l'échéance de swaptions ;
 - -2,98M€ liés à des options et du change à terme mis en place pour protéger un stock de plus-value latente libellé en USD ;
 - -1,5M€ liés à la réévaluation pied de coupon de deux swaps classés en micro-couverture en normes françaises ;
 - au niveau du portefeuille d'Actifs illiquides, +6,0M€ de variation de juste valeur, +5,5M€ de revenus et +3,2M€ de plus-values de cession) ;
- les **gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres »**, exclusivement constitués de revenus variables, atteignent un niveau exceptionnel à 90,4M€, contre 33,2M€ l'année précédente, du fait du versement d'un dividende exceptionnel par le GACM :
 - GACM +82,4M€ ;
 - ACM IARD +4,5M€ ;
 - BFCM +2,5M€ ;
 - CCCM +1,0M€ ;
 - A noter que le dividende versé par Euro-Information (0,24M€) n'apparaît pas parmi ces revenus, puisqu'il est recyclé en réserves consolidées du fait de la mise en équivalence de cette même entité.
- le **résultat des autres activités**, égal à +12,3M€ contre +13,3M€ en 2022, émane principalement de la filiale HelloAsso (contributif de +16M€) et des SCI portant les immeubles de placement (-2M€).

Les **charges générales d'exploitation** sont en hausse de 2,6% à -201,8M€, du fait de la baisse des charges de personnel de 1,8M€, malgré le versement de primes et l'augmentation des rémunérations décidée sur le périmètre bancaire au second semestre 2022, et de la hausse des charges d'exploitation de 6,9M€.

Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 63,03% contre 62,16% en 2022.

Compte tenu des éléments précités, le **résultat brut d'exploitation** est en baisse de -1M€ par rapport à l'année précédente et atteint le niveau de 118M€.

Le **coût du risque**, en amélioration, se décompose ainsi :

en Millions €	31/12/2023	31/12/2022	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur créances douteuses	-9,7	2,8	-12,5	-444,7%
Provisions IFRS9 Stage 1 et 2	1,1	-36,8	37,9	-102,9%
Provisions pour Risques et Charges	0,0	4,5	-4,5	-99,2%
Provisions sur Titres	0,0	0,0	0,0	ND
TOTAL RISQUES	-8,6	-29,5	20,9	-70,9%

Du fait de la mise en équivalence d'Euro-Information, le résultat consolidé hérite d'une quote-part égale à 5,0M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt de -7,5M€ intégrant +1M€ liés à la variation de stock d'Impôts Différés Actif, le résultat net IFRS 2023 ressort à 107M€, en progression de +24% par rapport à 2022.

L'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier requiert que les établissements de crédit indiquent dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs. Au 31/12/2023, celui du Groupe s'établit à 0,46%.

E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

(en milliers €)

2018	2019	2020	2021	2022
79 372	202 251	82 506	175 514	86 607

F. CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2023	2022	% de variation
Groupe bancaire	108,46	76,11	274,9%
Volney Assurances	0,18	0,09	7,7%
Euro-Information	5,03	11,71	-65,0%
HelloAsso	-0,76	-2,84	16,8%
Volney Bocage	0,07	0,08	-97,1%
Volney Habitat	0,00	-0,01	-10,0%
Volney Développement	0,28	-0,32	-83,3%
Volney Chaptal	0,49	0,48	-8,1%
Volney Patrimoine	-6,68	1,11	-93,9%
Volney Sainte-Anne	0,37	0,20	-51,5%
TOTAL	107,44	86,61	112,7%

La contribution des FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, les véhicules n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale, à l'exception d'Euro-Information (mise en équivalence).

VOLNEY ASSURANCES est une société de courtage d'assurance détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au titre de l'exercice 2023, son résultat contributif est égal à +179K€, les commissions reçues des compagnies d'assurances étant reversées pour la quasi-totalité aux caisses locales.

EURO-INFORMATION est une société qui a pour activité les études techniques en vue de l'organisation et de la diffusion de l'information, la prestation de services techniques et informatiques, l'acquisition ainsi que la location ou la revente de tous matériels liés et plus globalement la mise à disposition des différentes entités du Groupe Crédit Mutuel ainsi que de leurs sociétaires et clients, des solutions, outils et services informatiques. Elle est consolidée par mise en équivalence sur la base de 7,611% depuis 2020 et contribue de ce fait au résultat du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de 5.031K€.

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 83,6251% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2023, au résultat part du groupe à hauteur de -763K€. Il convient de noter que cette entité est agréée par l'ACPR en qualité d'établissement de paiement hybride depuis Juin 2023. A ce titre, elle s'est vue attribuer le code d'identification 17678.

VOLNEY BOCAGE est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants. La valeur comptable des terrains figurant à l'actif

de l'entité représente 10.160K€ contre 9.746K€ en 2022. La contribution de cette filiale au résultat part du groupe 2023 est de 73K€.

VOLNEY HABITAT est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 2.452K€ d'immobilisations corporelles contre 2.563K€ en 2022, elle a réalisé un gain de 3K€ en 2023.

VOLNEY DEVELOPPEMENT est une société de capital-risque détenue à 90% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 10,23M€ fin 2023 contre 12,39M€ en 2022, avec 30 participations. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève en 2023 à 275K€.

VOLNEY PATRIMOINE est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement. Au 31/12/2023, la valeur brute actualisée des 4 immeubles détenus, auxquels il convient d'ajouter l'immobilisation en cours liée à une VEFA, est de 116,84M€. Elle a réalisé en 2023 une perte de -6.675K€, qui s'explique principalement par la comptabilisation de -8,3M€ de dépréciations.

Les SCI VOLNEY SAINTE-ANNE et VOLNEY CHAPTAL ont été créées en 2019 pour poursuivre le développement de l'activité d'investissement immobilier. Elle détient chacune un immeuble et ont contribué au résultat part du groupe 2023.12 pour respectivement 368K€ et 495K€.

IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

A. CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

↳ **Fonds propres**

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des risques par les fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

Ratio de solvabilité (Bâle III)		
<i>En millions €</i>	2023	2022
Fonds propres Prudentiels	2 248	2 143
Risques pondérés	5 712	5 571
RATIOS	39,36%	38,46%

↳ Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

↳ Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Cette structure bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

↳ Arriérés de paiement

31/12/2023 (en K€)	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	76 429	6 737	174	81 061	164 401
Administrations publiques	275	0	0	0	275
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	2 043	0	0	575	2 618
Entreprises non financières	46 828	4 445	39	61 900	113 212
Particuliers	27 283	2 292	135	18 586	48 296
TOTAL	76 429	6 737	174	81 061	164 401

↳ **Relevé de la répartition globale des engagements par contrepartie**

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

↳ **Eléments d'information sur la gestion du risque**

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires bâloises, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses.

Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	3 607 095	3 426 439
Clientèle	14 412 665	13 915 357
Exposition brute	18 019 760	17 341 796
Dépréciations	-202 672	-201 599
Etablissements de crédit	-2	-1
Clientèle	-202 670	-201 598
EXPOSITION NETTE	17 817 088	17 140 197
	31.12.2023	31.12.2022
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	18,0%	16,0%
Etablissements (institutions)	14,7%	11,9%
Entreprises (corporate)	7,3%	7,3%
Clientèle de détail (retail)	60,0%	64,8%
	31.12.2023	31.12.2022
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	96,8%	98,8%
Europe hors France	3,2%	1,2%
Autres pays	0%	0%
	31.12.2023	31.12.2022
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	180 616	174 275
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-54 561	-56 213
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-73 537	-70 168
Taux de couverture individuel	40,7%	40,3%
Taux de couverture global	70,9%	72,5%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent plusieurs portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risque de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Le règlement (UE) n°575/2013 impose aux établissements de crédit des exigences en termes de détention d'actifs liquides pour couvrir ce risque. Un portefeuille dédié a donc été créé à cet effet.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Comme tous les ans, les ratios de liquidité ont mis la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière.

Son encours comptable au 31/12/2023 s'élève à 1.847M€ contre 1.092M€ fin 2022, dont 1.001M€ de risques souverains français et Groupe CMCIC détenus en direct, 644M€ de titres souverains et de covered bonds empruntés sous forme de pensions livrées, 200M€ de covered bonds émis par banques européennes éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2023, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -8,75M€.

Au-delà de ce portefeuille, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 1.087M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31/12/2023.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2022 s'élève à 3 572M€ contre 3 152M€ au 31 décembre 2021, hors opération Zéphyr, soit en augmentation de 420M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2023, il atteint 138,68% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2023 est calculé à 111,75%.

Tableau de ventilation des maturités pour le risque de liquidité :

		31/12/23							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total	
Actif									
Caisse-Banques Centrales	27 362							27 362	
Dépôts à vue – Etablissements de Crédit	287 100							287 100	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			389	222				611	
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat							235 862	235 862	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – recyclables							1	1	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – non recyclables							1 701 283	1 701 283	
Titres au coût amorti	36 344		198 526	206 876	930 442	1 365 098	3 016	2 740 302	
Prêts et créances	910 025	299 747	1 092 825	1 501 135	3 658 466	10 171 469	59	17 633 726	
Passif									
Dépôts de Banques Centrales									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			279	2 386				2 665	
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat									
Passifs financiers évalués au coût amort	11 571 266	766 264	2 129 322	997 660	1 970 162	1 856 900	66 690	19 358 264	

Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM (Asset and Liability Management) dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2023 à -16% en année 1 et -19% en année 2 sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0,5% sur les taux réglementés) avec un seuil d'alerte à -13% en année 1 et -16% en année 2 ; La limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est respectée au 31/12/2023.
- limite d'impasse taux fixe, fixée à +/-1,5 fois les fonds propres à un horizon de trois à sept ans (suivi trimestriel) ; La limite d'impasse taux fixe est respectée au 31/12/2023.
- limite d'impasse risque de base : l'encours des actifs indexés à Euribor 3 mois, refinancés par des ressources indexées à €ster ne doit pas dépasser 4,1 fois le PNB historique (suivi trimestriel) ; La limite d'impasse risque de base est respectée au 31/12/2023.
- limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est inférieure à -14% des fonds propres Tier 1 (seuil d'alerte à -13%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle ; Au 31 décembre 2023, les calculs de VAN intégrant les stress de courbes et de taux mettent en évidence des sensibilités qui respectent la limite de -14% des fonds propres Tier1.

Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère plusieurs portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

En gestion extinctive depuis la fin du 1er trimestre 2020, l'encours de ce portefeuille n'atteint plus qu'un net de 3K€ au 31/12/2023, répartis sur 2 fonds alternatifs en gestion extinctive. La performance annuelle du portefeuille est quasiment nulle et contribue au résultat IFRS de manière non significative.

Portefeuille de Fonds d'Actifs Réels

Ce portefeuille regroupe les portefeuilles antérieurement dénommés « Rendement » et « Actifs Illiquides ». Il a majoritairement vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides de type Private Equity.

Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. D'un point de vue risque, il est entièrement couvert par des fonds propres.

Son encours valorisé s'élève à 220,38M€ au 31 décembre 2023 contre 201,68M€ fin 2022. Il impacte positivement le résultat IFRS 2023 à hauteur de 14,80M€.

C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres de catégorie 1 de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 décembre 2023, les exigences de ce ratio sont respectées.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

↳ Réforme des taux de référence liée au règlement Benchmark dit « BMR »

Les expositions non échues au 31/12/2022 qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'est pas exposé à cet indice.

En l'absence d'annonces complémentaires quant à un remplacement de l'indice EURIBOR, celui-ci a été exclu des éléments à présenter.

↳ Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2023, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 17.402 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 8 907 160,38€ ;
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2023, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 582 663,61€ correspondant aux dépôts et avoirs de 867 comptes inactifs.

VI. BILAN ET PERSPECTIVES

Dans le prolongement de l'année précédente, 2023 s'achève dans un climat économique et géopolitique toujours tendu, incertain et complexe. Les pressions passées, liées au prix de l'énergie et à l'inflation galopante dans tous les secteurs d'activité, se sont calmées ; cela a amené les banques centrales à stopper la hausse brutale de leurs taux directeurs. La résilience de l'économie américaine a impressionné avec une croissance du PIB de 2,5%, soit deux points de plus que les anticipations. La Chine, par contre, est clairement le principal perdant de la période sur le plan du rayonnement économique, tant le rebond attendu post-mesures de confinement strictes a été plus faible qu'attendu ; ses difficultés, liées en particulier à l'endettement de la sphère publique et immobilière, font naître des risques de défaut de grande ampleur. L'Europe, pour sa part, a mieux résisté que prévu mais avec un taux de croissance assez bas à 0,5%. La France a tiré son épingle du jeu avec une consommation des ménages qui est restée soutenue, aidée par les boucliers tarifaires gouvernementaux destinés à limiter l'impact de l'inflation. Les fondamentaux des entreprises restent globalement solides, mais certains secteurs sont plus marqués. Le BTP, par exemple, voit le niveau de ses mises en chantier reculer au plus bas depuis le début des années 80, du fait de la conjonction de prix et de taux élevés. Partout dans le monde, les impacts du changement climatique ont été encore plus visibles cette année, amenant bon nombre d'acteurs à s'engager définitivement dans des programmes faisant prévaloir souveraineté économique, transition énergétique et infrastructures d'avenir.

Dans ce contexte global, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a poursuivi son activité en s'adaptant et en maintenant une forte exigence sur la relation client.

Comme attendu, l'exercice 2023 a été marqué par une forte pression sur la marge financière : les hausses successives et brutales des taux directeurs, amorcées à l'été 2022 et stoppées en septembre 2023, ont été d'effet immédiat sur la rémunération des dépôts ; comme attendu également, elles n'impacteront le taux moyen de nos crédits que sur un temps beaucoup plus long. L'augmentation des procédures collectives projetée dans les domaines professionnels sur lesquels nous sommes le plus exposés se confirme progressivement ; l'évolution de la qualité de notre portefeuille de crédits habitat retient toujours notre attention, la pression budgétaire subie par les ménages étant toujours présente.

Pour autant, le Groupe de Crédit Mutuel Maine Anjou, Basse Normandie continuera à inscrire son action au service de ses sociétaires clients pour les aider à relever ces défis, dans le temps et sur son territoire, en adéquation avec sa raison d'être (« Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel »), assurée de la force de son modèle mutualiste et de sa solidité financière.

LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Monsieur Jean-Marc BUSNEL

Président du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - CREAvenir (Association) - Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët - Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Association Résidence Foyer Les Hirondelles
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Centrale du Crédit Mutuel - SODEREC – Vice-président
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Assurances du Crédit Mutuel IARD SA - Banque Fédérative du Crédit Mutuel - Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Représentant de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Association Des Résidences Escalys

Monsieur Jean-Luc BIGARE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô - SAS Volney Assurances - Fédération BTP 53 - Laval Développement - URSSAF
Président	<ul style="list-style-type: none"> - SAS PLAFITECH
Gérant	<ul style="list-style-type: none"> - SCI LORKA - SCI AC BALCONS D'ESCULAPE - SCCV BG
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint Tugal - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Associé	<ul style="list-style-type: none"> - Société FJA - SAS Le Relais des Salines - SCI 4B

Monsieur Stéphane BIGOT –

Vice-Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

Madame Noëlle CAILLET –

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Vice-Présidente du Conseil d'Administration - Secrétaire	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administratrice	- Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô

Monsieur Gilles HUBERT –

Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Suze
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Philippe LAURENT -

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	- Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50) - Caisse d'allocation Familiale
Trésorier	- Chambre de Métiers et de l'Artisanat De Région Normandie
Administrateur	- CER France - Normandie
Gérant	- SARL Le Jardin de Maud - SARL Gaylord Service Jardins

Monsieur Alain LEMEE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	- SAS Maine Impression Continu - Centre culturel de Val de Vray (72) - Comité des fêtes de Saint Saturnin (72)

Monsieur Daniel PITEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	- Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Trésorier adjoint	- Organisation rallye touristique automobile ornais (O.R.T.A.O.)
Administrateur	- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Co-gérant	- SCI Les Abeilles

Monsieur Joël VALLEE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Ambrières les Vallées
Administrateur	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- SAS Volney Développement - Président

Monsieur Jean-Pierre VIOT –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	- SCI LANESTER

Madame Sandrine BRETON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

Monsieur Christophe BUNAS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Johann CHASLES –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Changé - SOCCAD 2

Monsieur Alain CHEVALIER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Calais – Bessé sur Bray
Secrétaire	- Anille Brayé Cyclo

Monsieur Marc CRENES –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Pontlieue - Le Mans Summer Basket

Madame Marie-Laurent DUBREUIL –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

Monsieur Thierry FROGER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Mutuelle INSEE
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois
Trésorier Adjoint	- Comité des fêtes de Mulsanne

Monsieur Jean-Yves GOBLOT –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances - Caisse Générale de Financement (CAGEFI) - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Administrateur - Secrétaire	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mortain
Associé	- Chanvre Développement

Madame Annick GRISON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- AST Récréation
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Crédit Mutuel Agricole et Rural
Co-gérante	- EARL de la Giraudière

Madame Sandrine LANOE –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Loué

Monsieur Bruno LEMIERE –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Haye du Puits

Monsieur Hervé MAUGEAIS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais - GEM 53

Monsieur Jean-Yves MORINEAU –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Evron
Administrateur - trésorier	- Fondation du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Denis RICHARD -

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume
----------------	--

Madame Claudine THINON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Lô Centre

Monsieur Marcel THOMAS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	- Alternatri 53 - ASPTT Laval Rando - Groupe Procivis Ouest
Secrétaire	- Comité Laval Suceava

Monsieur Joël VIEL -

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	- Association Espoir Santé - Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (ANEHP)
Administrateur - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Association Des Résidences Escalys

Madame Marie-Josée BARANGER –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Trésorière	- OCEC – Collège Saint Jean-Baptiste de la Salle

Monsieur Jean-Charles BESCHER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Madame Elodie LAUNAY –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
-----------------	---

Madame Delphine LEBLANC –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Gérante	- SCI LES MAUBLANCS

Comité d'entreprise –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

A. BILAN CONSOLIDE

Bilan actif (en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Caisse, Banques centrales	27 362	27 571	8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	236 473	221 200	13.1, 13.3, 14, 15
Instruments dérivés de couverture	59 981	83 384	14, 15
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 701 284	1 554 169	11, 12, 15
Titres au coût amorti	2 740 302	1 286 133	9.3, 12, 38
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	3 710 924	3 526 438	9.1, 12, 38
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	14 209 995	13 713 759	9.2, 12, 38
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-29 571	-116 547	14.2
Actifs d'impôts courants	68 472	55 110	17.1
Actifs d'impôts différés	40 776	39 788	17.2
Compte de régularisation et actifs divers	173 106	155 130	18.1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	195 662	190 857	19
Immeubles de placement	145 125	150 569	20
Immobilisations corporelles	47 186	46 686	21.1
Immobilisations incorporelles	9 859	6 827	21.2
Ecarts d'acquisition	13 871	13 871	22
Total de l'actif	23 350 807	20 954 945	

Bilan passif (en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Banques centrales	0	0	8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 665	923	13.2, 13.3, 14, 15
Instruments dérivés de couverture	67 822	86 615	14, 15
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 746 383	1 631 048	10.1, 38
Dettes envers la clientèle au coût amorti	14 827 459	13 718 389	10.2, 38
Dettes représentées par un titre au coût amorti	2 780 460	1 844 730	10.3, 38
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-15 498	-17 267	14.2
Passifs d'impôts courants	21 426	20 533	17.1
Passifs d'impôts différés	43 819	38 357	17.2
Compte de régularisation et passifs divers	215 407	196 755	18.2
Provisions	28 169	29 262	23
Dettes subordonnées au coût amorti	0	6 149	10.4, 38
Capitaux propres totaux	3 632 695	3 399 451	
Capitaux propres - Part du Groupe	3 627 836	3 394 544	
Capital et réserves liées	300 582	306 055	24.1
Réserves consolidées	1 960 073	1 874 778	24.1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 259 735	1 127 104	24.2, 36, 37
Résultat de l'exercice	107 446	86 607	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	4 859	4 907	
Total du passif	23 350 807	20 954 945	

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Intérêts et produits assimilés	520 171	292 283	26
Intérêts et charges assimilées	-449 970	-176 274	26
Commissions (produits)	161 747	163 769	27
Commissions (charges)	-27 114	-26 128	27
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	12 472	15 983	28
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	90 438	33 200	29
Produits des autres activités	28 107	18 974	30
Charges des autres activités	-15 778	-5 651	30
Produit net bancaire	320 073	316 156	
Charges générales d'exploitation	-195 020	-189 933	31
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 713	-6 584	31.3
Résultat brut d'exploitation	118 340	119 639	
Coût du risque de crédit	-8 608	-29 543	32
Résultat d'exploitation	109 732	90 096	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	5 031	11 713	19
Gains ou pertes sur autres actifs	65	28	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	34
Résultat avant impôt	114 828	101 837	
Impôts sur les bénéfices	-7 501	-15 813	35
Gains & pertes nets d'impôts / activité abandonnée	0	0	
Résultat net	107 327	86 024	
Résultat - Intérêts minoritaires	-119	-583	
Résultat net (part du Groupe)	107 446	86 607	

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<i>Résultat net</i>	107 327	86 024
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
<i>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	133 349	7 249
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	-2 308	
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 598	1 889
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-7	-1
<i>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>	132 632	9 137
<i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</i>	239 959	95 161
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>240 078</i>	<i>95 744</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-119</i>	<i>-583</i>

C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Gains/pertes latents ou différés	Résultat	Capitaux propres	Capitaux propres intérêts minoritaires
				Part du groupe			
Situation nette 31/12/2021	298 526	9 563	1 705 406	1 117 966	175 514	3 306 975	3 104
Affectation du résultat (N-1)			175 514		-175 514	0	
Variation du capital de la mère	-2 034					-2 034	
Distribution de la mère			-2 765			-2 765	
Variation du périmètre de consolidation			-4 622			-4 622	3 358
Correction de situation nette			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			7			7	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			1 014			1 014	-1 014
Autres variations			224	1		225	42
Résultat de l'exercice					86 607 ⁽²⁾	86 607	-583
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾				7 249		7 249	0
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				1 889		1 889	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-1		-1	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 137</i>	<i>0</i>	<i>9 137</i>	<i>0</i>
Résultat global				9 137	86 607	95 744	-583
Situation nette 31/12/2022	296 492	9 563	1 874 778	1 127 104	86 607	3 394 544	4 907
Affectation du résultat (N-1)			86 607		-86 607	0	
Variation du capital de la mère	-5 473					-5 473	
Distribution de la mère			-5 541			-5 541	
Variation du périmètre de consolidation			-3 042			-3 042	0
Correction de situation nette			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			18			18	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-160			-160	160
Autres variations			-463	-1		-464	-89
Résultat de l'exercice					107 446 ⁽²⁾	107 446	-119
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾			7 876	131 041		138 917	0
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				1 598		1 598	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-7		-7	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 876</i>	<i>132 632</i>	<i>0</i>	<i>140 508</i>	<i>0</i>
Résultat global				132 632	107 446	247 954	-119
Situation nette 31/12/2023	291 019	9 563	1 960 073	1 259 735	107 446	3 627 836	4 859

⁽¹⁾ JVCP : Juste valeur par capitaux propres

⁽²⁾ Dont quote-part de résultat d'entités mises en équivalence net de dividendes reçus de 11 477K€ en 2022 et de 4 795K€ en 2023.

Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2023, se décomposent en :

- réserve légale :	19 357
- réserve spéciale plus-values long terme :	59 281
- réserve facultative :	1 528 016
- autres réserves :	360 768
- report à nouveau :	<u>-7 359</u>
TOTAL	1 960 073

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net	107 327	86 024
Impôt	7 501	15 813
Résultat avant impôts	114 828	101 837
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 713	6 584
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	8 300	
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	309	19 958
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-5 031	-11 713
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-492	1 591
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-16 414	30 327
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-6 615	46 747
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	21 177	-402 143
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	612 453	-337 071
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	846 821	391 445
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-30 908	-4 868
- Impôts versés	-20 712	-24 935
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 428 831	-377 572
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>1 537 044</u>	<u>-228 988</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 413 710	-12 325
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-4 335	-23 816
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-9 269	-6 494
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u>	<u>-1 427 314</u>	<u>-42 635</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-10 779	-10 110
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u>	<u>-10 779</u>	<u>-10 110</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	98 951	-281 733
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 537 044	-228 988
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 427 314	-42 635
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-10 779	-10 110
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>180 864</u>	<u>462 597</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	27 571	259 769
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	153 293	202 828
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>279 815</u>	<u>180 864</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	27 362	27 571
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	252 453	153 293
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</u>	<u>98 951</u>	<u>-281 733</u>

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

↳ Emission de nouvelles parts du FCT ZEPHYR II

En 2019, le FCT ZEPHYR II a été conjointement créé par les Caisses Fédérales du Crédit Mutuel Océan et de Maine-Anjou et Basse-Normandie pour d'une part faciliter la gestion de leur besoin de refinancement, et d'autre part couvrir le niveau de titres HQLA¹ requis au numérateur de leur ratio de liquidité LCR² au travers de la mise en place de pensions livrées croisées.

A cette date, l'actif de ce FCT était composé de deux prêts d'un nominal de 400M€ chacun, consentis par les deux Caisses Fédérales entre elles, cédés au véhicule, et garantis par la promesse de remise en pleine propriété de créances clientèles à l'habitat inscrites aux bilans des caisses locales des deux établissements précités. Les 8 000 parts émises à l'époque par le FCT (code ISIN FR0013451945), d'une valeur nominale de 100 000€, d'un taux facial de +0,50% et d'une échéance fixée au 29/10/2026, avaient été acquises pour moitié par chacune des deux Caisses Fédérales.

Le 28/04/2023, selon le même mécanisme, le véhicule a émis deux nouvelles tranches :

- 10 000 parts d'une valeur nominale de 100 000€ au taux facial de +1,00% avec une échéance au 30/04/2029 (code ISIN FR001400HIG4) ;
- 10 000 parts d'une valeur nominale de 100 000€ au taux facial de +1,00% avec une échéance au 29/04/2032 (code ISIN FR001400HIP5).

Au 31/12/2023, chacune des deux Caisses Fédérales sont donc emprunteuses auprès du véhicule pour un encours total de 1 400M€. Elles détiennent symétriquement chacune 14 000 parts émises par ce même véhicule pour un montant nominal de 1 400M€.

↳ Apport des titres de participation Crédit Mutuel Asset Management

Le 27/07/2023, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») ses 398 actions de l'entité Crédit Mutuel Asset Management. En contrepartie, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a reçu 8 605 actions de la BFCM, dans le cadre d'une augmentation de capital, et a perçu une soulte de 664€, conformément au traité d'apport. Cette opération a été réalisée dans un but de rationalisation de l'actionariat.

Détail de l'opération :

	Cession titres CM AM	Attribution titres BFCM	Soulte
Quantité	398	8.605	
Coût historique	1 122 151,90€		
Prix unitaire	20 498,00€	948,00€	
Prix	8 158 204,00€	8.157.540,00€	664,00€
Plus-value de cession	7 036 052,10€		

Sur le plan fiscal, la plus-value de cession est traitée en sursis d'imposition conformément aux termes énoncés dans l'article 6 du traité d'apport de titres.

Compte tenu du classement des titres de participation en « Juste Valeur par Capitaux Propres », cette plus-value de cession a fait l'objet d'un reclassement en réserves consolidées, comme le requiert la norme IFRS9, et n'impacte donc pas le résultat IFRS.

B. REFERENTIEL COMPTABLE

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un

¹ High Quality Level Asset

² Liquidity Coverage Ratio

souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS, modifiée par les règlements 2023-02 et 2023-03 du 7 juillet 2023. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Amendements applicables au 1er janvier 2023

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

↳ Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

↳ Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

↳ Amendement à IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de location et les obligations de démantèlement.

↳ Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive 2022/2523 et transposées dans la loi des Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne. Selon celles-ci, un impôt complémentaire serait à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et de pouvoir estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. Le Groupe n'anticipe pas à date d'impact significatif lié à cette réforme fiscale.

↳ Application de la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 a pour objectifs l'homogénéité des méthodes de comptabilisation et de présentation des contrats d'assurance entre pays, ainsi que la cohérence des estimations avec les autres normes IFRS. IFRS 17 prévoit la comptabilisation des contrats d'assurance par « groupe de contrats ».

La norme est d'application rétrospective et impose une date de transition correspondant au début de l'exercice annuel précédant immédiatement la date de première application, à savoir le 1er janvier 2022.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'est pas impacté par ces dispositions.

Contexte macro-économique et géopolitique

Le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, à l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation, au resserrement des politiques monétaires et aux tensions géopolitiques résultant du conflit au Moyen-Orient.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'a pas d'exposition avec ces contreparties.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1&2), le Groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Durant 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

○ **Scénarios macro-économiques :**

Au 31 décembre 2023, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- Le scénario central prévoit en France, un taux d'inflation divisé par deux en 2024 à 2,5% en lien avec l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et la légère progression du taux de chômage attendu, et qui atteindrait la cible de 2% à partir de 2025. L'hypothèse de récession économique est écartée, mais la croissance resterait faible sur 2024 et 2025 (0,6% et 1,1% respectivement). Le niveau actuel des taux directeurs (4% pour le taux de facilité de dépôts) devrait se maintenir jusqu'en août 2024. Puis une première baisse est attendue en septembre 2024 une fois l'inflation maîtrisée, suivie de reculs successifs jusqu'au 1er trimestre 2026. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. La courbe de taux resterait ainsi inversée jusqu'en 2025, et se normaliserait en 2026. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant retour de l'application de la formule de calcul.
- Le scénario optimiste prévoit une baisse de l'inflation en France plus rapide qu'anticipé par le scénario central en 2024. L'assouplissement des conditions de financement sur 2024 favoriserait une croissance économique plus dynamique, autour de 1,4% dès 2025. La normalisation de la courbe de taux serait attendue dès 2025.
- Le scénario pessimiste anticipe une accélération de l'inflation à fin 2023, et la poursuite de la hausse des taux directeurs de la BCE en 2024. Ceci entraînerait une contraction de l'activité économique et un effondrement de croissance (-1,6%) en 2024. La BCE abaisserait ses taux directeurs dès fin 2024 et les effets de cette politique monétaire se manifesteraient à compter de mi-2025 avec un renouement de croissance.

○ **Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central :**

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques

<i>France</i>	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027
Taux d'inflation hors tabac	5,3%	5,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Prix du pétrole (en \$)	101	84	90	90	90	90
Taux de croissance du PIB	2,5%	0,8%	0,6%	1,1%	1,2%	1,2%
Taux de chômage (fin de période)	7,2%	7,4%	7,8%	7,8%	7,7%	7,6%

Taux de marché

<i>Zone euro</i>	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027
Taux d'inflation hors tabac	5,3%	5,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%
<i>France</i>						
TEC 10 ans	1,67%	3,0%	2,98%	2,81%	2,80%	2,80%

○ **Pondération des scénarios macro-économiques**

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2022	19%	80%	1%
Au 31/12/2023	60%	30%	10%

Les travaux de refonte effectués courant 2023 ont permis de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31/12/2023 s'élèvent à 134,8M€, variant de -1,1M€ par rapport au 31/12/2022 (montant incluant l'ajustement post-modèle 2022). Le calcul de pertes attendues tient compte d'un ajustement modèle sur les portefeuilles Retail (hors particulier) à fort taux de défaut, dont l'objectif est d'amoindrir l'effet positif des mesures de soutien de l'Etat (PGE et/ou moratoires) sur l'évaluation du risque de crédit des clients concernés.

Au 31/12/2023, le Groupe a toutefois déployé des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques de transition climatique (tels que le secteur du bâtiment, des activités immobilières) et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe.

Au 31/12/2023, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 5,6M€ et 2,2M€. Ils représentent 5,79% du montant total des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité

Le Groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédit attendues (y compris ajustement post-modèle). Il ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 11%, soit 4,1M€ ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 12%, soit -4,8M€ ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 4%, soit -1,5M€.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

Note 1 – Périmètre de consolidation

1.1 Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

L'entité consolidante est une Société coopérative anonyme à capital variable. Son siège social est situé 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9. Son SIRET est le 556 650 208.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principe d'inclusion dans le périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement.

1.3 Composition du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	Pourcentage		Méthode	Activité exercée
	Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier				
Volney Développement	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
Volney Assurances	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
FCT Zephyr Home Loans II	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Saint Anne	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
B. Entité du secteur non financier				
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	83,63%	83,63%	IG	Solutions de paiements pour les associations
Euro-Information	7,61%	7,61%	MEE	Gestion d'installations informatiques

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

1.4 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	320 073	159 445	-8 489	988	-44 617	1 713	239

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

○ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

○ **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 **Date de clôture**

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception des sociétés VOLNEY PATRIMOINE, VOLNEY CHAPTAL et VOLNEY SAINTE ANNE qui arrêtent leurs comptes sociaux au 30 novembre. Aucun événement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2023 au sein de ces sociétés. C'est pourquoi leurs données financières ont été intégrées comme telles aux comptes consolidés du 31 décembre 2023.

2.3 **Elimination des opérations réciproques**

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2.4 **Ecart d'acquisition**

○ **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

○ **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 - Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé et évalué :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

○ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI³ des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

³ SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

○ **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie. Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

○ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,

- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe propose :

- des prêts garantis par l'Etat⁴ (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels,
- et depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

⁴ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du code monétaire et financier

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur. En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ↳ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et

- les passifs financiers non dérivés, que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre aux dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

↳ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO⁵ III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option. Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

○ **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

○ **Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III**

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III. Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été

⁵ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

recalibrés⁶. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spéciale additionnelle » de juin 2020 à juin 2022⁷. Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2% à moyen terme.

Le 27.10.2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes). Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24.06.2020 au 23.06.2021 inclus et du 24.06.2021 au 23.06.2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50% (application d'un plafond de - 1%) ;
- à compter du 23.11.2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22.11.2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23.11.2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23.11.2022 et la date d'arrêté.

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

○ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

○ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé

⁶ Décision (UE) 2022/124 de la BCE du 29 janvier 2022 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2022/3 publiée au JOUE le 03/02/2022)

⁷ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)

en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 14).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »). Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

○ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

○ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

o **Comptabilité de couverture**

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, et vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers,
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures,
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture,
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture,
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,

- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- *avant la définition des indices de substitution* : maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- *après définition des indices de substitution*, notamment :
 - la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture ;
 - une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives

de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs. Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance. Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation « expert ») : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

○ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, au 31 décembre 2023, les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ont évolué conformément aux recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le Groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins 3 depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

○ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés... Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2. Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

○ **Probabilités de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

○ **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

○ **Facteurs de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

○ **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective déterminée au niveau groupe est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE.

Ces scénarii sont élaborés par les économistes du Groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE). Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarii alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du Groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement. Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des

flux futurs estimés, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100€ Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019 ;
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ». Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une

bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Contrat de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Réforme des retraites promulguée le 15 avril 2023

En France, les changements induits par la réforme des retraites constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière dont l'impact au titre du coût des services passés a été comptabilisé en résultat.

3.2.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.2.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Constructions et gros œuvre structure : 20 ans linéaires
- Equipements : 20 ans linéaires
- Agencements et installations : 10 ans linéaires
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans linéaires
- Matériel : 5 ans linéaires
- Matériel informatique et technologie : 4 à 5 ans linéaires

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis : 1 an
- Logiciels créés en interne : 3 ans linéaires
- Liste clients : 5 ans linéaires
- Technologie liées à la relation clients : 8 ans linéaires

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé. D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles. Au compte de résultat, les charges

d'intérêt figurent en « Marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déflafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte. Les commissions rémunérant un service ponctuel p sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

○ **Impôts différés**

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants. Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

○ **Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat**

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.2.7 Intérêts pris en charges par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail en France. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2ème degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne :

↳ Amendement à IFRS 16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail

Il clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15. L'analyse d'impact lié à cet amendement est en cours. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement qui sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2024.

Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 8 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2023	31.12.2022
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	0	0
Caisse	27 362	27 571
TOTAL Caisse, Banques centrales - Actif	27 362	27 571
Banques centrales - passif	0	0

Note 9 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 710 924	3 526 438
Prêts et créances sur la clientèle	14 209 995	13 713 759
Titres au coût amorti	2 740 302	1 286 133
TOTAL Actifs financiers au coût amorti	20 661 221	18 526 330

9.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Créances saines (S1/S2)	3 706 227	3 516 524
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	3 102 532	2 681 346
Autres comptes ordinaires	7 689	5 030
Prêts	0	0
Autres créances	496 006	730 148
Pensions	100 000	100 000
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	4 699	9 915
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	3 710 924	3 526 438

⁽¹⁾ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

9.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Créances saines (S1/S2)	14 232 049	13 741 082
Créances commerciales	38 367	48 279
Autres concours à la clientèle	14 173 021	13 676 626
. Crédits à l'habitat	9 814 644	9 553 195
. Autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	4 358 377	4 123 431
. Pensions	0	0
Créances rattachées	20 661	16 177
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	180 616	174 275
Créances brutes	14 412 665	13 915 357
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-129 133	-131 430
Autres dépréciations (S3)	-73 537	-70 168
Sous Total I	14 209 995	13 713 759
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous Total II	0	0
TOTAL	14 209 995	13 713 759
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

⁽¹⁾ Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (3 686K€) et Fonds de garantie des dépôts (12 501K€). A noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les dépôts versés en garantie font l'objet d'une rémunération. Les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable, selon la réglementation en vigueur, et dans un contexte de continuité d'exploitation ainsi que de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

Au 31.12.2023, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à de 124M€, dont 98,5% qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4,93 années et 60,65% ont été remboursés. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2023, leur montant de dépréciation est non significatif.

9.3 Titres au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Titres	2 730 616	1 280 009
Effets publics	756 388	351 304
Obligations et autres titres de dettes	1 974 228	928 705
. Cotés	1 853 212	807 737
. Non cotés	121 016	120 968
Créances rattachées	9 855	6 217
TOTAL BRUT	2 740 471	1 286 226
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-169	-93
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL NET	2 740 302	1 286 133

Note 10 - Passifs financiers au coût amorti

10.1 Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 746 383	1 631 048
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	8 513	5 262
Emprunts	707 554	856 254
Autres dettes	384 425	457 433
Pensions	620 512	307 698
Dettes rattachées	25 379	4 401
TOTAL	1 746 383	1 631 048

Au 31.12.2023, Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 375M€ (contre 825M€ au 31.12.2022).

10.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes d'épargne à régime spécial	8 978 028	8 828 507
à vue	6 375 642	5 978 661
à terme	2 602 386	2 849 846
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	382	671
<i>Sous Total I</i>	8 978 410	8 829 178
Comptes à vue	3 581 710	3 974 905
Comptes et emprunts à terme	2 258 760	910 447
Pensions	0	0
Dettes rattachées	7 206	2 571
Autres dettes	1 373	1 288
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<i>Sous Total II</i>	5 849 049	4 889 211
<i>TOTAL</i>	14 827 459	13 718 389

10.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Bons de caisse	26 276	28 762
TMI & TCN	2 723 136	1 807 239
Emprunts obligataires	0	0
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	31 048	8 729
<i>TOTAL</i>	2 780 460	1 844 730

10.4 Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes subordonnées	0	0
Emprunts participatifs	0	4 210
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Autres dettes	0	1 920
Dettes rattachées	0	19
<i>TOTAL</i>	0	6 149

Il est à noter que ce poste regroupait jusqu'au 31 décembre 2022 les contrats liés aux emprunts Crédit Logement. Après une étude approfondie de ces contrats, il ne s'agit que d'un simple dépôt de trésorerie calé sur la durée du prêt et annulable à tout moment sans préavis. Ainsi ces derniers ont été reclassés en « Dettes envers les établissements de crédits ».

Note 11 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

11.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2023	31.12.2022
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	1	1
<i>Sous Total brut titres de dettes</i>	1	1
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
<i>Sous Total net titres de dettes</i>	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	17 732	14 717
. Cotés	17 732	14 717
. Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 683 551	1 539 451
Titres de participations	2 205	2 149
Autres titres détenus à long terme	17 387	15 193
Parts dans les entreprises liées	1 663 959	1 522 109
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
<i>Sous Total instruments de capitaux propres</i>	1 701 283	1 554 168
<i>TOTAL</i>	1 701 284	1 554 169
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	1 261 120	1 130 079
<i>dont titres de participation cotés</i>	0	0

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

Les cessions d'instruments de capitaux propres s'élèvent à un montant de 8,2M€ sur l'exercice. Les plus-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 7M€.

11.2 Liste des principales participations non consolidées

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2022 (chiffres CNC) :

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe des Assurance du crédit Mutuel SA (GACM)	7,39%	3 518 145	4 318 135	445 379	411 911
Banque Fédérative du crédit Mutuel (BFCM)	1,34%	14 292 402	246 091 989	1 313 378	913 623
ACM IARD SA	3,47%	7 651 669	8 538 715	285 523	225 642
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,26%	848 784	9 526 231	26 100	30 560
SAS Océan Participations	10,00%	106 802	107 566	0	2 021

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-différente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

Note 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

12.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2022	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	3 526 439	1 034 302	-849 815	0	0	0	3 710 926
Pertes attendues à 12 mois (S1)	3 526 439	1 034 302	-849 815	0	0	0	3 710 926
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis⁽¹⁾	13 915 357	2 565 870	-2 089 546	20 984	0	0	14 412 665
Pertes attendues à 12 mois (S1)	12 983 203	2 519 034	-1 937 101	199	-153 212	0	13 412 123
Pertes attendues à terminaison (S2)	757 879	43 084	-113 485	7 749	124 699	0	819 926
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	160 012	3 718	-33 890	11 007	28 575	0	169 422
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	14 263	34	-5 070	2 029	-62	0	11 194
Actifs financiers au coût amorti - titres	1 286 226	1 661 357	-207 112	0	0	0	2 740 471
Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 286 226	1 661 357	-207 112	0	0	0	2 740 471
Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2022	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2023
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18 728 022	5 261 529	-3 146 473	20 984	0	0	20 864 062

⁽¹⁾ Comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

⁽²⁾ Dont transfert de Buckets

12.2 Cadrage des dépréciations

	31.12.2021	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	-1	0	0	-2
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-201 598	-134 988	133 914	2	-202 670
Actifs financiers au coût amorti - titres	-93	-99	22	1	-169
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-201 692	-135 088	133 936	3	-202 841

IFRS 9	31.12.2022	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2023
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	-1	0	0	-2
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	0	0	-2
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2022	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2023
Prêts et créances clientèle	-201 598	-134 988	133 914	2	-202 670
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-75 217	-70 240	70 885	0	-74 572
Pertes attendues à terminaison (S2)	-56 213	-44 710	46 362	0	-54 561
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-70 168	-20 038	16 667	2	-73 537
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-93	-99	22	1	-169
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-93	-99	22	1	-169
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-201 692	-135 088	133 936	3	-202 841

⁽¹⁾ Dont transfert de Buckets

	31.12.2021	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-173 772	-141 565	113 740	-1	-201 598
Actifs financiers au coût amorti - titres	-64	-37	9	-1	-93
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-173 837	-141 602	113 749	-2	-201 692

IFRS 9	31.12.2021	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2022
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-173 772	-141 565	113 740	-1	-201 598
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-47 488	-70 616	42 887	0	-75 217
Pertes attendues à terminaison (S2)	-47 801	-53 265	44 853	0	-56 213
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-78 483	-17 684	26 000	-1	-70 168
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-64	-37	9	-1	-93
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-64	-37	9	-1	-93
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-173 837	-141 602	113 749	-2	-201 692

12.3 Cadrage des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement*	S2	Dont ajustement*	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	3 710 926	0	0	-2	0	0	0	0	3 710 924
Prêts et créances clientèle	13 412 123	819 926	180 616	-74 572	-2 326	-54 561	-4 252	-73 537	14 209 995
Actifs financiers au coût amorti - titres	2 740 471	0	0	-169	-1	0	0	0	2 740 302
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP - prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	19 863 520	819 926	180 616	-74 743	-2 327	-54 561	-4 252	-73 537	20 661 221

Note 13 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

13.1 Actifs à la juste valeur par résultat

	31.12.2023				31.12.2022			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	235 862	235 862	0	0	219 562	219 562
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	220 530	220 530	0	0	198 068	198 068
. Côtés	0	0	6	6	0	0	8 438	8 438
. Non Côtés	0	0	220 524	220 524	0	0	189 630	189 630
<i>dont OPC</i>	0		220 530	220 530	0		198 068	198 068
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		2 650	2 650	0		6 233	6 233
. Côtés	0		0	0	0		0	0
. Non Côtés	0		2 650	2 650	0		6 233	6 233
Titres immobilisés			12 682	12 682			15 261	15 261
Titres de participations			8 693	8 693			9 058	9 058
Autres titres détenus à long terme			3 989	3 989			6 183	6 183
Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
Autres titres immobilisés			0	0			20	20
Instruments dérivés	611			611	1 638			1 638
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>dont pensions</i>	0	0		0	0	0		0
TOTAL	611	0	235 862	236 473	1 638	0	219 562	221 200

13.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2023	31.12.2022
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 665	923
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	2 665	923

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2023	31.12.2022
Vente à découvert de titres	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	2 665	923
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	2 665	923

13.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2023			31.12.2022		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	100 000	0	0	30 000	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	100 000	0	0	30 000	0	0
Instrument de change	15 405	389	279	15 292	355	185
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	15 405	389	279	15 292	355	185
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	31 316	222	2 386	31 169	1 283	738
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	31 316	222	2 386	31 169	1 283	738
TOTAL	146 721	611	2 665	76 461	1 638	923

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 14 – Couverture

14.1 Instruments de dérivés de couverture

	31.12.2023			31.12.2022		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	3 949 155	59 981	67 822	2 804 113	83 384	86 615
Swaps	3 949 155	59 981	67 822	1 540 063	83 384	86 615
Autres contrats fermes	0	0	0	1 264 050	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 949 155	59 981	67 822	2 804 113	83 384	86 615

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (1K€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 28).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.23
		mois à moins de 1 an			
Couverture de Fair Value Hedge	115 905	133 900	2 131 150	1 568 200	3 949 155
Swaps	115 905	133 900	2 131 150	1 568 200	3 949 155
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	115 905	133 900	2 131 150	1 568 200	3 949 155

	Moins de 3 mois	De 3	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.22
		mois à moins de 1 an			
Couverture de Fair Value Hedge	88 158	149 000	1 324 305	1 242 650	2 804 113
Swaps	88 158	149 000	645 905	657 000	1 540 063
Autres contrats fermes	0	0	678 400	585 650	1 264 050
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	88 158	149 000	1 324 305	1 242 650	2 804 113

14.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	-29 571	-116 547	-74,53 %
de passifs financiers	-15 498	-17 267	-10,24 %

14.3 Eléments micro-couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'Actif :

	31.12.2023				31.12.2022			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	731 619	7 998	23 779	0	290 499	-15 781	-19 271	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	731 619	7 998	23 779	0	290 499	-15 781	-19 271	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Eléments couverts au Passif :

	31.12.2023				31.12.2022			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Dettes représentées par un titre	574 242	-48 350	30 819	0	520 798	-79 169	-83 147	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	574 242	-48 350	30 819	0	520 798	-79 169	-83 147	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Note 15 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	17 732	0	1 683 552	1 701 284
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	17 732	0	0	17 732
Participations et ATDLT	0	0	19 592	19 592
Parts entreprises liées	0	0	1 663 959	1 663 959
Transaction / JVO / Autres	2 656	221 135	12 682	236 473
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	6	220 524	0	220 530
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 650	0	0	2 650
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	12 682	12 682
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	611	0	611
Instruments dérivés de couverture	0	59 981	0	59 981
TOTAL	20 388	281 116	1 696 234	1 997 738

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	2 665	0	2 665
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	2 665	0	2 665
Instruments dérivés de couverture	0	67 822	0	67 822
TOTAL	0	70 487	0	70 487

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	14 717	0	1 539 452	1 554 169
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 717	0	0	14 717
Participations et ATDLT	0	0	17 342	17 342
Parts entreprises liées	0	0	1 522 109	1 522 109
Transaction / JVO / Autres	14 671	191 268	15 261	221 200
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	8 438	189 630	0	198 068
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	6 233	0	0	6 233
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	15 261	15 261
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 638	0	1 638
Instruments dérivés de couverture	0	83 384	0	83 384
TOTAL	29 388	274 652	1 554 713	1 858 753

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	923	0	923
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	923	0	923
Instruments dérivés de couverture	0	86 615	0	86 615
TOTAL	0	87 538	0	87 538

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2023	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 539 452	2 194	9 289	-1 122	0	0	-2 409	136 149	-1	1 683 552
. Oblig. Et autres titres de dettes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
. Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Participations & ATDLT	17 342	2 194	100	0	0	0	0	-44	0	19 592
. Parts entreprises liées	1 522 109	0	9 189	-1 122	0	0	-2 409	136 193	-1	1 663 959
Transaction / JVO / Autres	15 261	991	137	-1 340	-2 213	154	-736	0	428	12 682
. Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0	0	154	-154	0	0	0
. Participations & ATDLT – Autres JVPR	15 261	991	137	-1 340	-2 213	0	-582	0	428	12 682
TOTAL	1 554 713	3 185	9 426	-2 462	-2 213	154	-3 145	136 149	427	1 696 234

Note 16 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2023	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	127 512	-66 920	60 592	-44 885	0	-15 707	0
Pensions	653 749	-549 918	103 831	0	-84 384	-19 447	0
TOTAL	781 261	-616 838	164 423	-44 885	-84 384	-35 154	0

31.12.2023	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	137 407	-66 920	70 487	-44 885	0	-24 483	1 119
Pensions	1 179 495	-549 918	629 577	0	-629 577	0	0
TOTAL	1 316 902	-616 838	700 064	-44 885	-629 577	-24 483	1 119

31.12.2022	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	119 266	-34 244	85 022	-52 554	0	-32 468	0
Pensions	375 055	-275 055	100 000	0	-79 393	-17 051	3 556
TOTAL	494 321	-309 299	185 022	-52 554	-79 393	-49 519	3 556

31.12.2022	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	121 782	-34 244	87 538	-52 554	0	-15 522	19 462
Pensions	586 091	-275 055	311 036	0	-311 036	0	0
TOTAL	707 873	-309 299	398 574	-52 554	-311 036	-15 522	19 462

Les montants figurant dans la 2^{ème} colonne, correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32 :

- pour les opérations passant en chambre sur la ligne « Dérivés »
- pour les opérations croisées sur la ligne « Pensions » (application à partir de l'exercice 2021 au regard des contrats cadres et des confirmations).

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 17 – Impôts

17.1 Impôts courants

	31.12.2023	31.12.2022
Actif (par résultat)	68 472	55 110
Passif (par résultat)	21 426	20 533

17.2 Impôts différés

	31.12.2023	31.12.2022
Actif (par résultat)	40 776	39 788
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	43 819	38 357

Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2023		31.12.2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	4 032		1 413	
Différences temporaires sur	37 221	44 296	39 408	39 390
. réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	-6 618	44 296	264	39 390
. activité d'assurance				
. provisions	40 157		40 810	
. réserve latente de location financement				
. résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
. autres décalages temporaires	3 682		-1 666	
Compensation	-477	-477	-1 033	-1 033
TOTAL des actifs et passifs d'impôts différés	40 776	43 819	39 788	38 357

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Le taux de l'impôt différé est de 25,83%.

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

18.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	55 631	50 871
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	4 284	5 215
Comptes de régularisation divers	54 760	50 318
<i>Sous Total</i>	114 675	106 404
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	54 909	46 732
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	3 522	1 994
<i>Sous Total</i>	58 431	48 726
<i>TOTAL</i>	173 106	155 130

18.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	465	0
Charges à payer	3 665	4 597
Produits constatés d'avance	63 095	56 751
Comptes de régularisation divers	79 586	69 182
<i>Sous Total</i>	146 811	130 530
Autres passifs		
Obligations locatives – Immobilier	3 961	4 335
Obligations locatives - Autres	0	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1	112
Versements restant à effectuer sur titres	10 817	7 774
Créditeurs divers	53 817	54 004
<i>Sous Total</i>	68 596	66 225
<i>TOTAL</i>	215 407	196 755

18.3 Obligation locatives par durée résiduelle

31.12.2023	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	961	1 733	746	350	171	3 961
. Immobilier	961	1 733	746	350	171	3 961
. Autres	0	0	0	0	0	0

31.12.2022	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	875	1 611	1 261	414	174	4 335
. Immobilier	875	1 611	1 261	414	174	4 335
. Autres	0	0	0	0	0	0

Note 19 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

19.1 Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2023	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	195 662	5 031	236	NC
TOTAL			195 662	5 031	236	

⁽¹⁾ en trésorerie et en actions

31.12.2022	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	190 857	11 713	236	NC
TOTAL			190 857	11 713	236	

19.2 Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2023	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	2 471 904	1 613 092	65 903	98 155	-	2 230 587

31.12.2022	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	2 340 837	1 525 310	133 071	134 965	-	2 133 911

Note 20 - Immeubles de placement

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Coût historique	150 895	635	-41	2	151 491
En cours de construction	3 836	3 731	0	0	7 567
Amortissement et dépréciation	-4 162	-9 781	10	0	-13 933
MONTANT NET	150 569	-5 415	-31	2	145 125

Note 21 - Immobilisations corporelles et incorporelles

21.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Coût historique					
Terrains d'exploitation	12 210	689	-284	0	12 615
Constructions d'exploitation	126 308	17	-345	3 796	129 776
Droits d'utilisation - Immobilier	7 331	210	0	360	7 901
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	19 858	5 523	-1 429	-3 886	20 066
Sous Total	165 707	6 439	-2 058	270	170 358
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-99 662	-3 678	345	17	-102 978
Droits d'utilisation – Immobilier	-3 021	-954	0	0	-3 975
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-16 338	-396	536	-21	-16 219
Sous Total	-119 021	-5 028	881	-4	-123 172
MONTANT NET	46 686	1 411	-1 177	266	47 186

21.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Coût historique					
Immobilisations acquises	14 617	4 547	-265	466	19 365
. logiciels	29	13	0	197	239
. autres	14 588	4 534	-265	269	19 126
Sous Total	14 617	4 547	-265	466	19 365
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-7 790	-1 685	0	-31	-9 506
. logiciels	-29	-3	0	-197	-229
. autres	-7 761	-1 682	0	166	-9 277
Sous Total	-7 790	-1 685	0	-31	-9 506
MONTANT NET	6 827	2 862	-265	435	9 859

Note 22 - Ecart d'acquisition

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2023
Ecart d'acquisition brut	13 871	0	0	0	13 871
Dépréciations	0	0	0	0	0
MONTANT NET	13 871	0	0	0	13 871

Filiales	Valeur EA au 31. 12.22	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.23
Helloasso	13 871	0	0	0	13 871

Note 23 - Provisions et passifs éventuels

	31.12.2022	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur prov. non utilisée	Autres variations	31.12.2023
Provisions pour risques	13 484	6 472	0	-4 848	-2	15 106
Sur engagements par signature	4 473	1 311	0	-1 240	-1	4 543
Sur engagements de garantie	2 023	2 958	0	-1 311	0	3 670
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>763</i>	<i>936</i>	<i>0</i>	<i>-494</i>	<i>0</i>	<i>1 205</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>1 260</i>	<i>2 022</i>	<i>0</i>	<i>-817</i>	<i>0</i>	<i>2 465</i>
Sur engagements de financement	2 307	1 744	0	-2 236	-1	1 814
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 510</i>	<i>1 462</i>	<i>0</i>	<i>-1 463</i>	<i>0</i>	<i>1 509</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>797</i>	<i>282</i>	<i>0</i>	<i>-773</i>	<i>-1</i>	<i>305</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	477	398	0	-25	0	850
Provisions pour risques sur créances diverses	4 204	61	0	-36	0	4 229
Autres provisions	14 941	741	-264	-3 238	0	12 180
Provision pour épargne logement	14 329	0	0	-3 228	0	11 101
Provisions pour éventualité diverses ⁽¹⁾	256	741	-264	-10	0	723
Autres provisions	356	0	0	0	0	356
Provisions pour engagements de retraite et médaille du travail	837	883	-68	-854	0	883
TOTAL	29 262	8 096	-332	-8 855	-2	28 169

⁽¹⁾ intègre l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13/09/2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel

	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur provision non utilisée	Autres variations	31.12.2022
Provisions pour risques	17 069	6 370	0	-9 972	17	13 484
Sur engagements par signature	3 738	2 328	0	-1 593	0	4 473
Sur engagements de garantie	1 909	1 651	0	-1 537	0	2 023
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	709	631	0	-577	0	763
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	1 200	1 020	0	-960	0	1 260
Sur engagements de financement	1 814	2 221	0	-1 728	0	2 307
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	1 125	1 455	0	-1 070	0	1 510
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	689	766	0	-658	0	797
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	987	109	0	-619	0	477
Provisions pour risques sur créances diverses	8 621	61	0	-4 495	17	4 204
Autres provisions	19 370	144	-133	-4 441	1	14 941
Provision pour épargne logement	18 663	82	0	-4 416	0	14 329
Provisions pour éventualité diverses	352	61	-133	-25	1	256
Autres provisions	355	1	0	0	0	356
Provisions pour engagements de retraite et médaille du travail	970	837	-116	-854	0	837
TOTAL	37 409	7 351	-249	-15 267	18	29 262

Tableau des provisions PEL/CEL :

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	101 601	982 770	1 092 445	2 176 816
Montant des provisions sur PEL	511	4 942	5 493	10 946
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				234 931
Montant des provisions sur CEL				50
Dotations Provisions EL				-0
Reprises Provisions EL				3 228
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				-5 036
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				106

Engagements de retraites et avantages similaires :

	31.12.2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2023
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	837	883	-837	0	883
TOTAL	837	883	-837	0	883

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues :

	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,19%	3,40%
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,78%	2,07%

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière :

Variation de la dette actuarielle	31.12.2022	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2023
Engagements	11 484	359	570		-867	-546	-591	0	10 409
Contrat d'assurance	12 003	408		0		220	-591	0	12 040
Solde net	-519	-49	570	0	-867	-766	0	0	-1 631
Provision	0								0

Variation de la dette actuarielle	31.12.2021	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2022
Engagements	12 865	119	699		746	-2 048	-896	-1	11 484
Contrat d'assurance	13 064	131		0		-295	-896	-1	12 003
Solde net	-199	-12	699	0	746	-1 753	0	0	-519
Provision	0								0

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 211K€ / une augmentation de 219K€ de l'engagement.

Variation de la juste valeur des actifs du régime :

	31.12.2022	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2023
Juste valeur des actifs du régime	12 003	220	408	0	-591	0	12 040

	31.12.2021	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2022
Juste valeur des actifs du régime	13 064	-295	131	0	-896	-1	12 003

Note 24 - Réserves liées au capital et réserves

24.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2023	31.12.2022
Capital et réserves liées au capital	300 582	306 055
Capital	291 019	296 492
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	1 960 073	1 874 778
Réserve légale	19 367	19 357
Réserves statutaires et contractuelles	1 528 016	1 468 239
Réserves réglementées	59 281	59 281
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	360 768	332 803
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	7 876	0
Report à nouveau	-7 359	-4 902
TOTAL	2 260 655	2 180 833

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

24.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2023	31.12.2022
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	0	0
. actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	0	0
. actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	1 261 120	1 130 079
. dérivés de couverture (CFH)	0	0
. risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
. autres	-1 386	-2 976
TOTAL	1 259 734	1 127 103

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

Note 25 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de financement	1 648 229	1 925 718
Engagements en faveur d'établissements de crédit	40 100	32 725
Engagements en faveur de la clientèle	1 608 129	1 892 993
Engagements de garantie	430 291	425 605
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 004	7 863
Engagements d'ordre de la clientèle	422 287	417 742
Engagements sur titres	0	0
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

Engagements reçus	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de financement	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 956 930	3 923 295
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 163 265	3 260 778
Engagements reçus de la clientèle	793 665	662 517
Engagements sur titres	83 025	77 150
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	83 025	77 150

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2023	31.12.2022
Actifs donnés en pension	554 437	256 428
Passifs associés	620 512	307 698
TOTAL	1 174 949	564 126

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2023	31.12.2022
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	93 169	89 265
TOTAL	93 169	89 265

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 26 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	144 364	-63 098	45 769	-781
Clientèle	259 710	-242 339	220 272	-134 085
<i>. dont crédit-bail</i>	0	0	0	0
Obligation locative	0	-31	0	-21
Instruments dérivés de couverture	99 471	-72 624	22 086	-28 595
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	708	0	646	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0
Titres au coût amorti	15 918	0	3 510	0
Dettes représentées par un titre ⁽²⁾	0	-71 878	0	-12 792
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	520 171	-449 970	292 283	-176 274
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>419 992</i>	<i>-377 346</i>	<i>269 551</i>	<i>-147 679</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au cout amorti</i>		<i>-377 346</i>		<i>-147 679</i>

⁽¹⁾ Dont -972K€ d'impact des taux négatifs en produits et 3 776K€ en charges au 31.12.2022, plus d'impact en 2023

⁽²⁾ Dont 446K€ d'impact des taux négatifs en charges au 31.12.2022, plus d'impact en 2023

Note 27 – Commissions

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 370	-207	1 370	-207
Clientèle	38 999	-2 234	38 999	-2 234
Titres	5 103	-410	5 103	-410
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>2 294</i>	<i>0</i>	<i>2 294</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	96	0	96	0
Engagements de financement et de garantie	854	-947	854	-947
Prestations de services	115 325	-23 316	115 325	-23 316
TOTAL	161 747	-27 114	161 747	-27 114

Note 28 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de transaction	-2 105	1 727
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	1	1
. Sur-couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur-couverture de juste valeur (FVH)	1	1
. Variations de juste valeur des éléments couverts	50 027	-61 748
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-50 026	61 749
Résultat de change	-27	800
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	14 603	13 455
TOTAL des Variations de Juste Valeur	12 472	15 983

Note 29 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2023	31.12.2022
Dividendes	90 438	33 200
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
TOTAL	90 438	33 200

Note 30 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2023	31.12.2022
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
. reprises de provisions/amortissements	0	0
. plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	404	97
Autres produits	27 703	18 877
Sous Total	28 107	18 974
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	-9 781	-1 371
. dotations aux provisions/amortissements	-9 781	-1 371
. moins-values de cession	0	0
Autres charges	-5 997	-4 280
Sous Total	-15 778	-5 651
TOTAL NET	12 329	13 323

Note 31 - Frais généraux

	31.12.2023	31.12.2022
Charges de personnel	-123 272	-125 084
Autres charges d'exploitation	-71 748	-64 739
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions - Immobilisations d'exploitation	-6 713	-6 694
TOTAL	-201 733	-196 517

31.1 Charges de personnel

	31.12.2023	31.12.2022
Salaires et traitements	-73 887	-73 897
Charges sociales	-29 729	-28 065
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-10 580	-12 818
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-9 076	-10 304
TOTAL	-123 272	-125 084

31.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-6 382	-8 161
Locations	-3 887	-3 340
- locations à court terme d'actifs ⁽²⁾	-720	-550
- locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽³⁾	-2 736	-2 268
- autres locations	-431	-522
Autres services extérieurs	-61 723	-53 481
Autres charges diverses	244	133
TOTAL	-71 748	-64 849

⁽¹⁾ Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de 2 082K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2023, contre 2 848K€ en 2022

⁽²⁾ inclut l'immobilier en tacite reconduction

⁽³⁾ Inclut le matériel informatique

31.3 Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2023	31.12.2022
Amortissements :	-6 713	-6 584
- immobilisations corporelles	-5 028	-5 193
<i>dont droits d'utilisation</i>	-954	-920
- immobilisations incorporelles	-1 685	-1 391
Dépréciations :	0	0
TOTAL	-6 713	-6 584

Note 32 - Coût du risque

	31.12.2023	31.12.2022
- pertes attendues à 12 mois (S1)	127	-28 196
- pertes attendues à terminaison (S2)	938	-8 580
- actifs dépréciés (S3)	-9 673	7 233
TOTAL	-8 608	-29 543

31.12.2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-72 738	72 864				126
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	0				-1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-70 240	70 885				645
Actifs financiers au coût amorti - titres	-99	22				-77
Engagements donnés	-2 398	1 957				-441
Pertes attendues à terminaison (S2)	-47 014	47 952				938
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-44 710	46 362				1 652
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-2 304	1 590				-714
Actifs dépréciés (S3)	-21 296	17 206	-5 333	-1 104	855	-9 672
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-19 924	15 930	-5 333	-1 104	855	-9 576
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-61	0	0	0	0	-61
Engagements donnés	-1 311	1 276	0	0	0	-35
TOTAL	-141 048	138 022	-5 333	-1 104	855	-8 608

31.12.2022	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-72 739	44 543				-28 196
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-70 616	42 887				-27 729
Actifs financiers au coût amorti - titres	-37	9				-28
Engagements donnés	-2 086	1 647				-439
Pertes attendues à terminaison (S2)	-55 051	46 471				-8 580
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-53 265	44 853				-8 412
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-1 786	1 618				-168
Actifs dépréciés (S3)	-19 966	31 264	-3 774	-1 045	754	7 233
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-17 577	25 176	-3 774	-1 045	754	3 534
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-61	1	0	0	0	-60
Engagements donnés	-2 328	6 087	0	0	0	3 759
TOTAL	-147 756	122 278	-3 774	-1 045	754	-29 543

Note 33 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	65	28
Moins-values de cession	-21	-15
Plus-values de cession	86	43
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	65	28

Note 34 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2023	31.12.2022
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 35 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt :

	31.12.2023	31.12.2022
Charge d'impôt exigible	-8 493	-22 312
Charge d'impôt différé	988	6 473
Ajustements au titre des exercices antérieurs	4	26
TOTAL	-7 501	-15 813

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique :

	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	0,00%	0,00%
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	-0,49%	-0,18%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,00%	0,00%
Impact du carry back	0,00%	0,00%
Décalages permanents	-17,09%	-9,57%
Autres	-1,41%	1,46%
Taux d'impôt effectif	6,83%	17,55%
Résultat taxable	109 797	90 124
Charge d'impôt	-7 501	-15 813

NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISE EN CAPITAUX PROPRES

Note 36 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2023	31.12.2022
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-Total		
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat ⁽¹⁾	-2 308	
Autres mouvements	133 349	7 249
Sous-Total	131 041	7 249
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		

(...)	31.12.2023	31.12.2022
	Mouvements	Mouvements
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 598	1 889
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-7	-1
TOTAL	132 632	9 137

(1) sur instruments de dettes

Note 37 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	135 947	-4 906	131 041	7 507	-258	7 249
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	2 154	-556	1 598	2 546	-657	1 889
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-10	3	-7	-2	1	-1
TOTAL	138 091	-5 459	132 632	10 051	-914	9 137

E. AUTRES INFORMATIONS

Note 38 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2023. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2023	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	20 277 768	20 688 583	-410 815	1 216 886	19 057 866	3 016
Caisse, Banques centrales	27 362	27 362	0		27 362	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 716 280	3 710 924	5 356		3 716 280	0
Prêts et créances à la clientèle	13 793 676	14 209 995	-416 319		13 793 676	0
Titres au coût amorti	2 740 450	2 740 302	148	1 216 886	1 520 548	3 016
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	18 873 094	19 354 302	-481 208	0	10 270 514	8 602 580
Dettes envers les établissements de crédit	1 789 875	1 746 383	43 492		1 789 875	0
Dettes envers la clientèle	14 349 996	14 827 459	-477 463		5 747 416	8 602 580
Dettes représentées par un titre	2 733 223	2 780 460	-47 237		2 733 223	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

31.12.2022	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	17 418 913	18 553 901	-1 134 988	753 743	16 662 202	2 968
Caisse, Banques centrales	27 571	27 571	0		27 571	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 526 936	3 526 438	498		3 526 936	0
Prêts et créances à la clientèle	12 588 459	13 713 759	-1 125 300		12 588 459	0
Titres au coût amorti	1 275 947	1 286 133	-10 186	753 743	519 236	2 968
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	16 416 309	17 200 316	-784 007	0	7 790 533	8 625 776
Dettes envers les établissements de crédit	1 639 258	1 631 048	8 210		1 639 258	0
Dettes envers la clientèle	13 006 224	13 718 389	-712 165		4 380 448	8 625 776
Dettes représentées par un titre	1 764 628	1 844 730	-80 102		1 764 628	0
Dettes subordonnées	6 199	6 149	50	0	6 199	0

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 39 - Effectifs moyens

	31.12.2023	31.12.2022
Techniciens de la banque	997	1 039
Cadres	619	590
Autres	97	33
TOTAL	1 713	1 662

Note 40 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2023 s'élève ainsi à 439K€.

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 41 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 8 478K€, ce qui correspond à la rémunération des parts B.

Note 42 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2023		
	CIFRALEX	KPMG	MAZARS
Certification des comptes	56	129	129
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0	15	36
TOTAL	56	144	165

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

	31.12.2022		
	CIFRALEX	KPMG	MAZARS
Certification des comptes	42	117	118
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0	4	4
TOTAL	42	121	122

Note 43 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2023-02 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-la-Défense



Tour Eqho
2, rue Gambetta
92066 Paris-la-Défense cedex

GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat
aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris-La-Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824153

KPMG Audit FS I
Tour Eqho - 2, rue Gambetta - 92066 Paris-La Défense
Tél : +33 (0) 2 23 46 34 00 - Fax : +33 (0) 2 23 46 34 59
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 200 000 Euros – RCS NANTERRE 512 802 596

Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 43 Boulevard Volney – 53000 Laval

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (statuts 1, 2 & 3)

Le groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Comme indiqué dans les notes II. B, II. C.3.1.8, II. D.9.2 et II. D.12.2 et II. D.32 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM Maine Anjou et Basse Normandie constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), et complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions clientèle aux risques de crédit et de contrepartie, nettes de provisions, représentent 14 210 M€ au 31 décembre 2023. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 202,7 M€ dont 74,6 M€ au titre du statut 1, 54,6 M€ au titre du statut 2 et 73,5 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2023 s'élève à -8,6 M€.

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- effectuer une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2023 ;
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une provision complémentaire locale.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provision afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2023.

Valorisation des instruments financiers

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction. Les instruments financiers concernés visent principalement les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui s'élèvent à 1 701 M€ au 31 décembre 2023 contre 1 554 M€ au 31 décembre 2022.

Comme indiqué dans la note II.D.11 des états financiers, les parts dans les entreprises liées s'élèvent à 1 664 M€ au 31 décembre 2023 contre 1 522 M€ au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit au classement comptable et à la détermination de la valorisation pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons notamment apprécié la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.


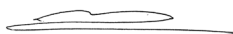
Les Commissaires aux comptes

Mazars

KPMG AUDIT FS I

A Paris-la-Défense, le 6 mai 2024

A Paris-la-Défense, le 6 mai 2024



Alexandra KRITCHMAR

Arnaud BOURDEILLE

Audrey MONPAS

